

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. DECEMBRE

1784.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. DECEMBRE

1784.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Mémoires généalogiques pour servir à l'histoire des familles des Pays-bas. A Amsterdam 1780-1781. Se trouve à Liege, chez Lemarié; à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal. 2 vol. in-8°.

DANS des tems superficiels où le goût de la lecture se borne aux drames, romans, & petits vers galans; des ouvrages de cette nature feroient peu recherchés, si le besoin n'en aidoit la circulation, si dans un grand nombre de procès, dans des discussions &

P p 2

des doutes sur les parentés, les successions, le relevement des fiefs, on n'étoit obligé d'y recourir pour se diriger par des notions sûres, conserver ses droits & respecter ceux des autres.

Mais quels que soient les avantages que ces *Mémoires* présentent au premier abord relativement à nos provinces, on en conçoit mieux encore l'utilité quand on réfléchit sur les liens qui lient un grand nombre de familles nobles de différentes dominations & de pais très-éloignés. Plusieurs notions ont des rapports marqués avec l'histoire de diverses provinces, & même avec l'histoire générale des nations européennes; les anciennes coutumes, loix, mœurs, usages s'apprendront difficilement mieux dans quelque ouvrage que ce soit que dans l'ensemble des monumens que nous devons aux recherches du laborieux & judicieux auteur.

Ce qui rend cet ouvrage particulièrement intéressant, & vraiment digne de l'attention de plus d'un genre de curieux, c'est le grand nombre de planches très-bien gravées, où l'on trouve une multitude d'armoiries, & sur-tout de beaux mausolés portant la respectable empreinte de l'antiquité, réunie à celle de la tendresse humaine & de la piété chrétienne. Ces monumens précieux que le tems ronge lentement, & que des révolutions religieuses ou civiles détruisent souvent d'une manière rapide & violente, subsisteront au moins dans l'ouvrage de l'auteur. Là l'esprit du lecteur vraiment philosophe les contem-
plera

plera avec cette impression sombre & douce qui accompagne toujours les méditations du fage sur la caducité des choses humaines, sur ce tourbillon irrésistible qui efface & renouvelle sans cesse l'aspect du globe visible. On ne sauroit voir ces bons chevaliers des tems féodaux, dont on nous dit tant de mal, sans les aimer bien sincèrement, sans s'édifier & s'attendrir, quand on voit ces hommes, peut-être un peu barbares, mais francs, simples & vrais, consigner jusques sur la pierre & le-marbre l'union conjugale, la tendresse paternelle, le respect filial, la vivacité de leur foi, les consolations de leur espérance, toutes les vertus, hélas ! si étrangement affoiblies chez leurs élégans descendans.

Dans un genre de recherches, où tout semble aride & repoussant, l'auteur a sçu mettre un intérêt touchant; au langage de l'érudition il réunit celui du sentiment. C'est dommage qu'il ait donné quelques fois à des réflexions fortes & vraies un ton exalté & un enthousiasme de commande, qui arrête & refroidit le lecteur: suite naturelle de la dégénération de l'éloquence parmi nous, dont les meilleurs esprits se ressentent comme les autres. Si ses vues prennent par-fois un air tant soit peu romanesque, elles sont en général sensées & praticables. Voici comme il s'exprime sur les enterremens dans les églises:

“ Ces temples que la piété consacre au Dieu
„ qui a créé & qui conserve le monde, &
„ que la vanité fouille & profane par cet
„ amas infect d'ossements & de cadavres,

„ dont les exhalaisons & les vapeurs conta-
 „ gieuses portent la mort dans le sein des
 „ citoyens, ne devoient renfermer que les
 „ cendres des Saints, dont l'Eglise révere les
 „ vertus, & celles des héros (*illustrés d'ail-*
 „ *leurs par la foi & les vertus chrétiennes*), dont la patrie honora le courage.
 „ Il n'appartient qu'à leurs mânes sacrés de
 „ partager l'encens qu'on y offre à la Divi-
 „ nité, dont ils furent les plus parfaites
 „ images. Que la religion recueille les der-
 „ niers soupirs du Chrétien mourant: que
 „ l'ame de l'homme juste repose dans le sein
 „ de l'Eternel: mais que l'Eglise, la mere
 „ commune de tous les fideles, n'entasse
 „ pas indifféremment dans son sein les dé-
 „ pouilles des morts. „ (a)

Par un autre effet du respect dû aux tem-
 ples de l'Eternel, je voudrois que les mauso-
 lées qu'on y élève en mémoire des morts
 illustres, fussent toujours destinés sur l'état
 d'humilité & de supplication, où ces mêmes
 hommes y ont paru durant leur vie; qu'ils
 y fussent représentés dans l'attitude où les
 grands de la terre doivent se tenir devant le
 Roi des Rois; que les héros les plus admirés,
 les Monarques les plus puissans n'y fussent
 pas représentés dans des attitudes de force
 ou de gloire, ni simplement comme dormant
 du sommeil de la mort; mais rendant par

(a) Réflexions entierement conformes à cel-
 le-c: 15 Juin 1777, p. 282. — I Sept. 1783,
 p. 9.

par une adoration profonde & vivement exprimée, hommage à celui qui seul possède l'immortalité *; ou fixant des yeux pleins de desir & d'espérance sur un groupe de lumière qui annonce la terre des vivans; ou retraçant enfin par quelque autre situation, une vérité consolante ou terrible de la foi; de maniere à concourir au résultat général d'instruction & d'édification qui doit caractériser ies temples chrétiens (a). On en

* Qui solus habet immortalitatem.

(a) Plus d'une fois il m'est venu dans l'esprit que cette observation devrait s'étendre jusqu'aux statues & aux tableaux des Saints, qui décorent nos Eglises & qui sont un aliment de piété pour les fideles; qu'au lieu d'une représentation purement personnelle, si je puis parler de la sorte, je veux dire, d'une existence isolée, immobile, & ne faisant rien, il faudroit mettre les images & les statues en action, qu'elles exprimassent quelque hommage d'amour ou d'admiration, rendu à la Divinité. Cela nourriroit la véritable piété, fermeroit la bouche aux hérétiques, & resserveroit l'unité de dessein & de but, le *simplex duntaxat & unum* de l'architecture & des ornemens des temples catholiques. J'eusse voulu, par exemple, que la sainte Vierge, au lieu d'être assise en Reine sur un trône, chantât dans le transport de son ame: *Magnificat anima mea Dominum*; que St. Pierre fût dans une attitude à dire: *Tu scis Domine, quid amare*; que St. Paul appuyé sur le globe du monde, & pensant profondément, s'écriât: *O altitudo divitiarum sapientiæ & scientiæ Dei!* Alors en révéraut leurs images & en invoquant leurs noms, l'esprit du Chrétien se porteroit nécessairement vers le grand Etre que nous honorons dans les Saints, comme le principe & le terme de toute sainteté. — Autres observ.

1 Nov. 1782, p. 325.

voit dans ces *mémoires* quelques-uns très-conformes à cette observation, quoique d'ailleurs d'un goût un peu trop gothique pour servir aujourd'hui de modèles; en particulier ceux de deux Jean Carondelet, tome I. p. 304.

Voici une réflexion qui ne me paroît pas tout-à-fait aussi juste qu'à l'estimable auteur; quoiqu'elle paroisse tenir aux règles d'une logique exacte, elle contredit une certaine philosophie de sentiment qui vaut bien quelques argumens en règle. En parlant d'une Dame qui voulut être enterrée dans le tombeau de ses ancêtres: " Attention étrange
 „ & singulière, s'écrie-t-il, l'homme prêt à
 „ quitter le monde, veut encore choisir jus-
 „ qu'à sa sépulture; il semble que ses der-
 „ nières soins & ses dernières inquiétudes ont
 „ encore pour objet ce corps terrestre & cor-
 „ ruptible dont son âme va briser les liens;
 „ & on diroit qu'il se flatte que ses cendres
 „ reposeront plus paisiblement &c. „ J'avoue
 bonnement que je ne trouve pas cette atten-
 tion si *étrange*, ni si *singulière*; puisque depuis Abraham qui dit tant de choses honnêtes aux enfans de Heth pour lui avoir cédé un tombeau, jusqu'au fils de Dieu qui voulut être déposé dans un lieu, *in quo nondum quisquam positus fuerat*, & de là jusqu'à nous, les sentimens de la nature n'ont pas changé à cet égard. Ce corps terrestre & corruptible est une partie constituante de l'homme, & on aime ce que l'on est, tant qu'il en est quelque chose. Ce corps doit un jour rejoindre l'âme, & il seroit mal à celle-ci de

le perdre de vue... A force de raisonner sur des choses claires, on les rend obscures. On efface des notions précieuses, des vérités profondément senties, en les livrant à l'examen d'une sèche philosophie. (a)

Mais en général l'auteur se tient en garde contre la commotion que l'inquiétude du siècle essaie de donner aux anciennes & universelles persuasions des hommes. Il est bien convaincu, que les choses que la suffisance des raisonneurs modernes regarde comme inutiles ou même comme ridicules, ne sont pas telles aux yeux d'une raison calme & saine; que dans les affaires de ce monde tout tient ensemble, & qu'il est dangereux de toucher à celles-là même qui pourroient paroître indifférentes. Après avoir rapporté tous les détails de l'inauguration de Philippe II comme comte de Hainaut, il poursuit de la sorte. " Nous espérons que le lecteur ne
 „ regardera point le titre que nous lui pré-
 „ sentons avec cette admiration stérile, dont
 „ le vulgaire est frappé chaque fois qu'on re-
 „ nouvelle cette auguste cérémonie. L'inauguration n'est pas un vain appareil destiné seu-
 „ lement

(a) Diverses réfl. sur la sépulture & les tombeaux, 15 Oct. 1784, p. 300. — 1 Sept. 1783, p. 6. — Usage des Grecs, *ibid.* p. 11. — Projet en apparence singulier & romanesque, mais réellement sensé & praticable, qui réuniroit tous les avantages, satisferoit à toutes les considérations, & éloigneroit tous les inconvéniens, *ibid.* p. 10. — Art. DESLYONS (Jean) dans le *Dict. hist.*

„ lement à flatter la curiosité puérile, ou la ri-
 „ dicule vanité de la populace. La majesté des
 „ Rois ne se donne pas ainsi en spectacle. Si
 „ on la voit de tems en tems étaler toute sa
 „ pompe & se prêter publiquement aux règles
 „ gênantes du cérémonial, c'est lorsqu'il s'agit
 „ d'affûrer les droits du peuple & les siens, &
 „ de ferrer, aux yeux de toute une nation,
 „ les liens sacrés qui doivent unir éternellement
 „ les sujets à leurs maîtres, & le maître à ses
 „ sujets. Or quoi de plus propre à inspirer la
 „ confiance, qui doit faire la base de ces liai-
 „ sons, que des sermens réciproques revêtus des
 „ formalités les plus respectables de la religion
 „ & de la politique? Le peuple est toujours
 „ avide de repaître ses regards de la présence
 „ de son Souverain. Mais cette avidité peut-elle
 „ jamais être plus louable, que lorsque le Sou-
 „ verain se présente pour signer le contrat
 „ social, qui n'existe chez bien des na-
 „ tions que dans une convention tacite,
 „ & chez la plupart que dans l'imagina-
 „ tion poétique de leurs philosophes? C'est
 „ alors qu'il est lui-même le témoin & l'artisan
 „ de sa propre liberté. C'est alors qu'il contem-
 „ ple avec délices la patrie qu'il chérit, non
 „ pas dans un phantôme métaphysique, mais
 „ dans la personne qui la représente le mieux,
 „ en faisant tout le bien qu'on a le droit d'en
 „ attendre. Si après ce que nous venons de
 „ dire, il ne connoissoit pas encore l'import-
 „ tance de l'inauguration, il pourroit l'appren-
 „ dre de ses maîtres qui n'ont jamais négligé
 „ cette cérémonie. „]

15. Décembre 1784. 565

Un autre ouvrage de M^r. de S. G., dont il paroît trois gros cahiers *in-folio*, a pour objet les droits primitifs des anciennes terres & seigneuries du païs & comté de Haynaut autrichien & françois; & la connoissance exacte de la mouvance des fiefs qui relevoient du comté de Haynaut en 1410 & 1473 avec sous les arrières fiefs. Egalement avec des planches & des figures. Si l'auteur a le tems, la santé & les encouragemens nécessaires; s'il n'a pas à combattre des obstacles, à étouffer des plaintes, à ménager des prétentions contradictoires à ses recherches &c. (situation délicate & assez ordinaire dans ce genre de travail); il ne faut pas douter qu'il ne donne une suite à cette collection utile, ainsi qu'aux *Mémoires*.



Eloge de Bernard de Fontenelle: discours qui a remporté le prix de l'académie françoise, en 1784; par Mr. Garat. A Paris, chez Demonville. 1784. 86 pag. in-8°. Prix 30 f.

C'Est une bien singuliere manie que celle de critiquer d'abord un auteur, & de se contredire ensuite par des louanges outrées; & c'est la méthode constante de M^r. Garat. " On seroit porté à croire, dit un écrivain „ périodique, qu'il a eu l'intention de faire „ une critique indirecte, mais maligne, de „ l'académie, pour avoir proposé l'éloge de

„ Fontenelle „ Cet écrivain a certainement tort ; on voit bien clairement par l'enthousiasme forcené du panégyriste qu'il a voulu faire un héros d'une petite coquette littéraire ; s'il n'a pas réussi, c'est que le sujet ne le comportoit pas, mais le défaut de bonne volonté n'est pour rien dans cette disgrâce. Fontenelle est regardé avec raison comme le précurseur de Voltaire, & le créateur de cette philosophie qui bouleverse tout l'ordre social. Dès qu'il est question de cet article délicat, il ne faut plus attendre des philosophes ni raison ni bon-sens ; le fanatisme les saisit, & dès-lors ils pensent & parlent en énergumènes. C'est ce qui arrive à M^r. Garat. „ Aussi-tôt, dit-il, que Fontenelle „ a écrit, on a vu, pour la première fois „ dans les esprits ce mélange de sagesse & „ d'audace qui rend la raison de chaque „ homme indépendante de tout l'esprit hu- „ main, refait tous les principes sur une „ multitude d'observations particulières. . . . „ consulte, écoute avec docilité le témoi- „ gnage des sens. . . ne reconnoit pour „ vrai que ce que l'esprit connoit nette- „ ment. . . & montre souvent le beau spec- „ tacle d'un homme qui, seul sans orgueil, „ mais avec sécurité, se repose sur des vé- „ rités ignorées ou méconnues de tous les „ siècles. „

Ces déclamations devenues triviales, sont plus dignes des tréteaux d'un charlatan que d'une séance académique. Comment des écrivains qui se disent philosophes, ne rougis-
sent-ils

font-ils pas d'insulter le public, en lui débitant de pareilles folies ? A qui persuaderont-ils que les Pascal, les Saint-Evremond, les la Rochefoucault, les Saint-Réal, les Bourdaloue, les Bossuet, les Fénelon, les Nicole, les Fleury, les Fléchier, les la Bruyere &c, n'avoient ni esprit ni lumieres ? Quoi ! il a fallu que le sophiste Fontenelle, hué dans le siecle de Louis XIV, vint apprendre à penser au siecle de Louis XV ! Que d'obligations n'avons-nous pas à ce grand maître, qui nous a appris à ne consulter que notre caprice & nos sens ; qui nous a donné le privilege dont jouissoient depuis longtems les Quakers & les Illuminés, de regarder nos rêves comme autant d'inspirations ; enfin, qui nous a donné un nouveau code de morale beaucoup plus commode que l'ancien ! Oh ! combien je serois curieux de connoître un de ces *principes refaits* à la maniere philosophique, une de ces vérités morales de fabrique nouvelle ! mais les philosophes ne révelent ces mysteres qu'aux initiés ; dans leurs discours publics, ils s'en tiennent toujours à de grands mots vagues : *siecle de lumieres, siecle philosophique, esprit philosophique, triomphe de la vérité, empire de la raison*. Ils devroient bien enfin, pour leur honneur, renoncer à ces ridicules parades, & ne plus ressembler aux gens qui crient la curiosité dans les foires ; qu'ils nous donnent une bonne fois la clef de ce jargon pompeux ; qu'ils nous expliquent en quoi consiste cet esprit philosophique, ce que c'est que cette

philosophie inconnue au siècle précédent. S'ils s'obstinent à nous refuser cette satisfaction; tous les gens sensés s'obstineront à croire que cet esprit philosophique & cette philosophie ne sont autre chose que de l'impiété; & nous persisterons à dire qu'il y a plus de sens, plus de vues profondes & de vraie philosophie dans tel écrivain du siècle de Louis XIV, que dans tout ce qu'on a écrit depuis Fontenelle, soit en vers, soit en prose.

Malgré toute l'adresse & la fougue louangeuse de M^r. Garat, le problème proposé par lui-même reste toujours indécis. *Qu'est-ce que Fontenelle?* dit-il : *est-ce un bel-esprit? est-ce un homme de talent? est-ce un homme de génie?* Voilà le nœud gordien.

Comment définir un être amphibie, un auteur équivoque qui a voulu être tout & qui n'est rien? Après tout ce que le panégyriste accumule sur ces trois questions, on se tient plus fortement que jamais à cette espèce de définition qu'un homme judicieux nous a donnée de cet académicien, devenu une véritable marotte académique, en l'appellant "une
 „ petite coquette, moitié philosophe, moi-
 „ tié bel esprit; grimacier dont tous les
 „ ouvrages sont défigurés par une conti-
 „ nuelle afféterie d'expressions & d'idées,
 „ par des tons précieux & manierés, par
 „ des pointes; qui dans les sciences n'a rien
 „ inventé, & n'avoit que le talent d'exposer
 „ avec méthode & clarté les inventions
 „ d'autrui. „

L'auteur d'un autre *Eloge* du même Fontenelle

tenelle (M^r. Voiron) a tâché de distinguer l'*Esprit philosophique* de Fontenelle, de ce que nous appellons aujourd'hui de ce nom. Cette distinction poussée fort loin, paroît devenir quelques fois à l'égard de Fontenelle une espece de caricature ou même de persiflage. Mais elle présente de beaux passages, tel que le suivant. " Est-ce l'esprit
 „ philosophique qui doit regner dans les
 „ beaux-arts & dans les lettres, lui qu'on
 „ accuse d'avoir corrompu le goût, détruit
 „ la morale, renversé la législation; d'avoir
 „ produit tous ces monstres littéraires qu'ont
 „ adoptés avec transport l'amour dominant
 „ de la nouveauté, la mode & le faux goût?
 „ mais jusques à quand faudra-t-il le con-
 „ fondre avec l'esprit d'indépendance qui
 „ cherche à détruire les loix civiles par cel-
 „ les de la nature; ou les loix de la nature
 „ par celles de la société; avec ce cynisme
 „ défordonné qui semble se jouer de tous
 „ les sentimens, des mœurs & de la vertu;
 „ avec l'esprit de métaphysique qui, portant
 „ toujours l'analyse dans les beaux-arts, trans-
 „ forme les expériences en principes, & les
 „ sentimens en maximes? „ Après la lecture
 de ce passage on ne s'étonnera pas que le discours de M^r. Voiron n'ait pas eu le suffrage de l'académie.



Elogia aliquot funebria, quæ animi vel officii causâ scripsit D. Jos. Antonius Weissenbach, Canonicus ad Aquas duras. *A Basle chez Thurneysen ; à Luxembourg chez l'imprimeur du Journal 1784.* Broch. de 40 pages.

Ces éloges funébres écrits en style lapidaire & en forme d'épitaphes, sont pleins d'idées fortes énoncées d'une manière laconique & vigoureuse. Il y a quelques fois un peu de verboosité ; des expressions impropres, des transitions languissantes & purement profaïques, mais en général le génie y est uni à la bonne latinité. Nous donnerons pour exemple celui d'un célèbre missionnaire de la Chine, mort en 1746.

R. P. Ignatius Kögler, à Societate Jesu,
Primam lucem vidit Landsbergæ anno MDCLXXX,
Ubi & anno MDCXCVI tyrocinium adiit.

Virtutibus ac litteris intimè imbutus,

Et quatuor vota professus,

Anno MDCCXVI. Sinensem Missionem impetravit.

Mærentibus amicis Europâ sic excessit,

Velut cubiculum mutaret, non orbem.

Ab Imperatore Kang-hi

Primis ab adventu annis

Rei astronomicæ est præfectus.

Laus candoris, ac scientiæ mathematicæ,

Quam Princeps suâ manu adjecerat,

Pervasis totum imperium,

Summamque viro famam confecit.

Hanc majoribus incrementis ipse auxit:

Et ingenio, prudentiâ, facilitate morum

Omnem superavit expectationem.

Post

15. Décembre 1784.

571

Post ab Imperatore Yung-Ching
Invitus licet, ac repugnans,
Inter Magnates adlectus. . . .
Fructu dignitatis derivato in alios,
In magistratu solam sibi arrogavit servitutem.
Mitis enim, ac benigno alloquio,
Pater pauperum, & miserorum advocatus,
Tunc solum exerebat animos,
Cum Religio postulasset.
Litteras sic coluit, quasi solas curaret;
Deo sic immeritus fuit, quasi litteræ nullæ essent.
Cum maximi fierent vigiliæ ejus,
Et epistolas acciperet a summis viris,
Velut incognitus vixit. . . .
Ingenti relicto desiderio,
Inter communem adclamationem sanctitatis
Rebus humanis excessit
Quarto Kalendas Apriles anni MDCCXLVI.
Fumus sumtu publico curatum,
ac elatum est.



*Mémoires historiques concernant le général
d'Erlach. A Yverdon, & se trouvent à
Liege, chez Demazeau. 4 vol. in-12, avec
le portrait de ce général & celui du duc de
Saxe-Weymar.*

JEan-Louis d'Erlach, né en 1595 à Castel-
lon dans le canton de Berne, colonel des
Suisses au service de France, se distingua
particulièrement dans la guerre de 30 ans, de-
vint gouverneur de Brisach, & fut nommé
maréchal de France trois jours avant sa mort,
arrivé dans cette ville en 1650. Ces *Mémoi-
res* rédigés & publiés par un de ses descen-
dans, renferment plusieurs traits relatifs à
l'histoire du 17^e. siècle, mais l'on ne peut

II. Part.

Qq

nier qu'il n'y ait bien des petiteffes & des inutilités, dont la suppression eût prévenu l'eunui de plus d'un lecteur.



Dell' utilita de conduttori &c. *De l'utilité des conducteurs*, par *Marsile Landriani*, patricien milanois. A Milan, chez Morelli. 1784. Broch. de 307 p.

ON voit que l'esprit d'imitation ne tarde pas d'affimiler les Italiens aux autres nations éprises de quelque nouveauté bonne ou mauvaise. M^r. Landriani croit que les conducteurs sont utiles. Il est un peu embarrassé des mauvais effets qu'ils ont produits, mais il ajuste & explique à sa mode les événemens qu'il rapporte. Il ne dit rien de ceux qui ne sont point susceptibles d'un commentaire favorable. Peut-être aussi lui sont-ils inconnus (a). Du reste je n'ai pas

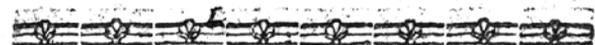
(a) Par-tout où je trouve des conducteurs, on m'apprend des exploits plus ou moins effrayans de la foudre. Dans un voyage que j'ai fait récemment dans le cercle du haut Rhin, j'appris qu'à Niederkörch à 3 l. de Treves, le B. de Walderdorff avoit fait dresser sur sa maison de plaisance des conducteurs dont l'un fut foudroyé en 1782; la foudre y étoit déjà tombée deux fois depuis l'érection des conducteurs, quoiqu'avant cette époque cela ne fût jamais arrivé. De 20 mille maisons il n'y en a pas une qui soit frappée de la foudre.

15. Décembre 1784. 573

grande difficulté à être de son avis, s'il est tel que l'annonce l'épigraphe de son livre; car quelque bonne opinion qu'il ait des conducteurs, il ne les conseille, pour plus grande sûreté, qu'à ceux qui n'ont rien à perdre.

Fortior adversus coeli minas surge, & cum mundus undique exarserit, cogita te nihil habere perdendum. Il faut convenir qu'une telle condition prévient bien des difficultés, & satisfait à plus d'une objection.

Sen. quest.
nat.



Amusement philosophique sur le langage des bêtes; avec le supplément, ou plutôt la critique de cet ouvrage; la lettre de P. Bougeant à Mr. l'abbé Savalette; & un précis sur la vie & sur les ouvrages de l'auteur de l'Amusement philosophique.
A Paris, chez Gogué & Née de la Rochelle. 1783. Vol. in-12. de 219 pag.

ON a très-bien fait de rassembler dans cette édition tout ce qui a un rapport direct avec un ouvrage que la singularité de

foudre durant les étés même les plus orageux; qu'on me cite seulement 20 maisons armées de conducteurs qui en peu d'années n'aient essuïé quelques dégats ou du moins d'étranges alertes: j'ai rapporté des exemples multipliés du contraire. C'est donc vouloir se mettre à l'abri d'un danger vague & lointain, par un danger déterminé & présent. 1 Sept. 1783, p. 104, 137, 145. — 1 Août 1783, p. 502 & autres *ibid.*

son objet, le ton léger & agréable dont il est écrit, les désagrémens qu'il attira à son auteur, a rendu longtems célèbre. On fait que ce qui n'étoit qu'un badinage de la part du Jésuite, a été depuis enseigné bien sérieusement comme un systême vrai ou du moins vraisemblable par le fameux Ramsay (a) & par un savant Bénédictin (b). Tant les assertions même les plus paradoxales ont d'empire sur les hommes, quand l'esprit, l'élégance, les graces affaifonnent les raisonnemens quelconques qui les appuient ! La critique de cet ouvrage que l'éditeur appelle *un pamphlet lourd & méchant*, contient plusieurs bonnes observations que le P. B. étoit bien éloigné de contredire, comme il est aisé de s'en convaincre par le ton de sincérité, & d'une humble docilité qui regne dans sa *lettre à Mr. l'abbé Savalette, conseiller au grand-conseil*, qu'on trouve à la fin du volume.

(a) Dans un ouvrage posthume, imprimé à Glasgow 1749, 2 vol. in-12; si cependant il est de lui. Voyez son art. dans le nouv. *Dict. hist.*

(b) Dom Gallus Cartier, *Philos. Eclési.* Ausbourg 1756.





Von dem Kirchenverbothe wider die schädlichen Bücher 2c. *Sur la défense de la lecture des mauvais livres &c ; par Mr. Mathias de Schoenberg , docteur en théologie , conseiller ecclésiastique de S. A. E. Palatine & Bavaroise.* A Munich, chez Fritz, 1784. 1 vol. in-12 de 80 pag.

ON voit dans ce petit ouvrage avec quelle vigilance, quelle sollicitude inquiète & véritablement maternelle, l'Eglise catholique a toujours écarté des mains & des yeux de ses enfans les écrits qui menaçoient leur foi & leurs mœurs ; combien les fideles, lorsqu'ils étoient dignes de ce nom, ont toujours été dociles aux défenses relatives à cette matiere. L'estampe qui est à la tête de l'ouvrage représente la fameuse exécution que la prédication de St. Paul produisit à Ephese sur une multitude de mauvais livres que les Chrétiens accumulèrent pour les livrer publiquement aux flammes.

M^r. l'abbé Schoenberg est auteur d'un grand nombre de livres, la plupart petits & d'une gestation commode, mais savans, utiles, bien écrits, & habilement proportionnés à l'intelligence du peuple chrétien; fruits d'une piété solide, d'un zele actif & éclairé (a). Entres autres j'ai actuellement sous les yeux :

(a) On les trouve tous chez l'imprimeur du Journal.

Kurz gefasste Biblische Geschichten 1c.
Abrégé historique de la Bible, destiné à
l'instruction publique. A Munich 1780. 1 vol.
 in-12 de 300 pag. C'est une excellente mé-
 thode d'enseigner au peuple la lettre & la
 morale de l'Écriture sainte; en évitant tous
 les inconvéniens que la lecture de la Bible
 dans sa totalité & en langue vulgaire, peut
 avoir par rapport à la multitude *. Les pe-
 tites estampes sont bien gravées & en grand
 nombre. L'explication en est claire, précise,
 pleine d'onction & de lumière; la morale la
 plus solide & la plus touchante y marche
 toujours à côté de l'histoire & y tient de
 la manière la plus étroite. A la fin de chaque
 chapitre il y a une suite de demandes pro-
 pres à réveiller l'attention & à aider la mé-
 moire de la jeunesse. Ce seroit une chose
 utile de traduire cet ouvrage en françois;
 celui de Rojaumont n'est qu'un squelette aride
 en comparaison, une lecture froide sans im-
 pression & sans effet.

* 15 Oct.
 1783. p. 262.

Die Bierde der Jugend. La vraie parure
de la jeunesse. Saltzbourg, 1778. vol. in-12,
 d'une très-belle exécution typographique,
 ornée de vignettes symboliques parfaitement
 assorties aux moralités les plus propres à em-
 bellir le premier âge. Car l'auteur joint à
 un jugement solide, un esprit très-cultivé,
 une imagination vive, féconde & agréable,
 parée de toutes les richesses des belles lettres
 & des beaux arts. A la tête du livre est une
 gravure très-fine où l'ame vertueuse est re-
 présentée

présentée avec tous les traits d'une beauté céleste, que le phantome qui usurpe son nom, ne peut imiter; marchant sur la terre comme étrangere & foulant aux pieds tout ce qui est mortel. On sent, en la voiant, la vérité du beau vers de Perse:

Virtutem videant, contabescantque relicta.

Religionsgründe in ihrem ordentlichen Zusammenhange 1c. *Vérités fondamentales de la religion exposées dans leur ordre naturel & leur dépendance réciproque* 1776, ouvrage solide, bien raisonné, qui ne peut qu'éclairer le Chrétien, le fortifier dans sa foi & dans l'exercice de la vertu. C'est avec raison que l'auteur a mis pour épigraphe: *Pro veritate, pro virtute*. On ne tarde pas à sentir à la lecture, combien il a ces objets à cœur, & combien il est propre à les faire aimer. Dans une estampe très-pittoresque qui est à la tête du livre, on voit la Baviere faire des vœux au Ciel pour la conservation de la foi antique, des loix du pais, & de la tranquillité des citoïens. Dans le lointain on voit une église célèbre par le concours des fideles, & au-dessus une image de la Vierge objet de leur piété. Un lion qui se tient à côté de l'écusson de Baviere, terrasse une figure hieuse & la dévore: à son minois de chat, à ses jambes tortueuses, au serpent qui siffie autour de sa tête, au tison renversé qui brûle sur un grimoir verbeux, on voit que c'est la philosophie.

Neine Naturlehre 1c. *Instructions physiques pour le premier âge*. Cologne, chez Langen, 1783. in-12. C'est une traduction libre de la *Physique des enfans* par Rollin. L'auteur tient un milieu judicieux entre ces pédagogues précipités & suffisans qui veulent tout apprendre aux enfans & les croient capables des plus abstraits raisonnemens, & ces hommes indifférens qui sous prétexte que leur raison n'est point mure, les tiennent éloignés des connoissances les plus utiles, les plus propres à leur former l'esprit & le cœur, tel que le spectacle de la nature & les merveilles multipliées que le Créateur fait naître sous nos mains & nos yeux, pour nous rendre sensible son existence, sa bienfaitante & admirable providence (a).

(a) Quoique dans un ouvrage de cette nature on ne doive pas s'attendre à des découvertes, j'ai trouvé une remarque bien propre à confirmer la prévoiance attribuée aux fourmis, malgré le ton leste avec lequel on l'a traitée de fable. « Ces magasins ont plusieurs » chambres qui communiquent par des allées; » on les pratique si avant en terre, que toute » l'abondance des pluies & des neiges de » l'hiver, n'y sauroit pénétrer. Les voûtes en » sont d'une invention plus ancienne, d'une » construction plus industrieuse & plus solide » que celle des ouvrages souterrains de nos » fortifications ». Il est naturel que ceux qui d'après Réaumur ont cru que les fourmis contumoient tout sur le champ & s'engourdissoient au premier froid, s'en sont tenus à celles qu'ils ont trouvées dans les premières *chambres & allées*. Nous avons déjà vu que l'ancienne opinion reprenoit faveur chez des auteurs très-modernes, 15 Sept. 1784, p. 105.

Der zufriedene Christ 10. *Le contentement du Chrétien, ou le bonheur qui nait d'une bonne conscience.* A Frankfort & Leipzig 1775 vol. in-12. Parmi les 280 traités sur le bonheur dont parle St. Augustin, il n'y en a pas de si raisonnable, de si simple dans ses moïens, ni de si sûr dans son résultat. Il y regne, comme dans tous les ouvrages de l'auteur, un langage de sentiment qui fait sur les âmes pures & dociles la plus grande impression, en les repliant vers le bonheur qu'elles possèdent, ou qu'elles peuvent se procurer sans sortir d'elles-mêmes, en le leur faisant apprécier par un contraste saillant avec les béatitudes imaginaires du siècle.

Nurangezeigte sämtliche Wahrheitsgründe der göttlichen Christus-Religion 10. *Recueil des vérités fondamentales de la religion de J. C; ou abrégé de l'histoire dogmatique de la religion.* A Cologne, chez Langen 1783. 1. vol. in-12 de 52 pag. Espèce de catéchisme ou sommaire de la doctrine catholique exposée d'une manière laconique, raisonnée avec force, & particulièrement assortie à ces tems d'ignorance & de séduction.

Der christliche Philosoph 10. *Le philosophe chrétien dans l'adversité.* Cologne, chez Langen 1781. Vol. in-12. de 55 pages. On entend parler par-tout avec une si juste véhémence des tristes fruits de ce que l'on appelle

pelle philosophie, que l'on pourroit croire qu'il n'y en a pas de véritable. Oh! que si; il y en a une très utile & très-précieuse, qui fait le bonheur de l'homme dans toutes les circonstances de la vie, qui réunit la jouissance du présent à l'espérance de l'avenir, qui assure à l'homme le contentement & la paix de l'ame; & c'est celle dont il est traité dans cet ouvrage.



Lettres édifiantes & curieuses, écrites des missions étrangères. Nouvelle édition. Mémoires des Indes & de la Chine. Tome 25 & 26^e. A Paris, chez Merigot; à Liege, chez Demazeau. 1783. 2 vol. in-12. Prix 5 liv. en feuilles, 5 liv. 4 s. br.

Ces deux volumes, qui complètent la nouvelle édition de ce recueil intéressant, acheveront de fixer le suffrage des sçavans touchant un ouvrage, qui fortifie les impressions religieuses, nourrit le zèle, alimente une curiosité raisonnable, & répand des raïons de lumière sur la géographie, sur l'histoire, la religion, la morale, la philosophie, l'astronomie &c, de presque toutes les nations du globe*. On trouve d'abord une lettre du célèbre Fleury, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, à M^r. Lanneau, vicaire apostolique à Siam. C'est une espece de traité des études auxquelles les missionnaires de l'Orient doivent principalement s'appliquer. Mais comme M^r. Fleury écrivoit sur un ob-
jet

* 15 Juin
1782. p. 233.
& autr. *ibid.*

jet qu'il connoissoit peu, que les nations, les usages, le local & le moral de ces pais lointains étoient pour lui des choses très-neuves ou très-ignorées, ce traité ne peut être utile qu'autant que les missionnaires qui sont sur les lieux, le jugeront assorti aux circonstances où ils se trouvent. On voit ensuite une dissertation sur la nécessité d'une premiere cause, ouvrage du célèbre Mathieu Ricci, regardé comme l'apôtre de la Chine, dont le R. P. Chaudon a fait une espece d'idolâtre & d'apostat, l'accusant d'avoir trahi la cause de la religion chrétienne en laissant ses néophytes y associer des rits superstitieux & païens. Accusation absurde & calomnieuse; mais fût-elle vraie, Ricci auroit encore plus fait que tous les philosophes, qui n'ont jamais réussi à faire adopter aux nations infidèles une seule maxime de morale, qui n'ont pas même songé à tenter cette entreprise *. Le reste du 25^e. volume est rempli par l'extrait d'une lettre où l'on rend compte du martyre d'un P. Dominicain dans le Tonquin, en 1773, & par une lettre de M^r. Condé, missionnaire à Siam, dans laquelle il donne le détail des souffrances qu'il a essuyées dans ce royaume pour la cause de la religion. Le 26^e. volume commence par un mémoire de M^r. de la Lande, de l'académie des sciences, sur la vie de M^r. Picquet, missionnaire au Canada, son compatriote, son ami, né à Bourg en Bresse en 1708, mort près de la même ville en 1781. Ce mémoire qui mérite d'être lu, est suivi de

* 1 Mai
1782. p. 21.

l'histoire de l'astronomie chinoise, depuis le commencement de la monarchie chinoise, jusqu'à l'an 206 avant J. C, par le P. Gaubil, missionnaire à Pékin, homme très-versé dans cette science, & qui étoit en relation avec Mairan, Freret & Delille, mais qui accorde un peu trop à la science chinoise, quoiqu'il rabatte beaucoup de ce que d'autres admirateurs en ont raconté. On fait que les efforts de ce peuple n'ont jamais sçu produire un calendrier. En réunissant ce morceau avec l'histoire de l'astronomie chinoise, publiée par le P. Etienne Souciet, depuis l'an 206 avant J. C, jusqu'à la fin de la dynastie Yuen, en 1367 après J. C, & avec la suite de cette histoire, donnée par le P. Gaubil, depuis cette dernière époque, jusqu'à l'entrée des Jésuites au tribunal de l'astronomie, on a toute l'histoire de cette science en Chine. Le mémorial qui suit, & qui est un récit simple & fidele de ce qui se passa à Péking en 1706, lors de la visite du cardinal de Tournon, est très-propre à éclairer le public sur un événement dont on parla beaucoup dans le tems. Plusieurs lettrés, presque toutes écrites depuis peu, terminent ce 26^e. volume, qui fera le dernier de la collection.



Albini Rivii Duraquensis de optimis interpretibus divinatorum Librorum prælectiones biblicæ quatuor. Coloniae Munatianæ (*Basle*) 1783.

Petit volume très-utile à ceux qui cherchent les interprétations les plus satisfaisantes des endroits obscurs des Livres saints. On y trouvera des noms justement célèbres qui vengent bien l'Eglise catholique de la malhonnêteté des deux docteurs enfroqués de B, qui lui ont reproché de n'avoir connu la Bible que par les Protestans *. On y voit même (p. 22 & suiv.) un long passage de D. Calmet, où ce savant montre que les anciens avoient relativement à cet objet bien des ressources que nous n'avons pas, & que toutes les pédanteries hébraïques ne peuvent remplacer.

* 15 Oct.
1784. P.260.

Confidérations sur la danse du menuet. Par Mr. Bacquoy-Guédon. Seconde édition. A Paris, chez Valade. 1784. 8 p. in-8°.

ON comprend sans peine que je m'intéresse très-peu au menuet & aux contredanses; mais je ne peux désapprouver la préférence que l'auteur donne à la première de ces danses sur celles qui l'ont remplacée:

il l'appelle *une danse pleine d'intérêt & de noblesse*. Mais c'est-là même ce qui n'accoutume pas la lubrique & folâtre jeunesse de nos jours, dont les jambes ne sauroient être longtems en contraste avec une imagination luxurieuse ; brûlant d'exprimer *motu ionico* d'humiliantes & tyrannifantes sensations.



Le curé du Bocage, ou ses conversations avec différens incrédules ; par Mr. l'abbé de la Motte.

Videte, fratres, ne forte sit in aliquo vestrum cor malum incredulitatis, descendendi a Deo vivo. *Heb. 3.*

A Caen, chez Chalopin ; à Liege, chez Lemarié 1782. 2 vol in-12. Prix 3 liv. 15 sols broché.

* Petite contrée de Normandie dont la capitale est Vire.

“ UN curé dans le Bocage * (dit l'éditeur de cet ouvrage) mon confrere, mon voisin & mon intime ami, mourut dans le mois de Juillet 1779. Appelé par ses héritiers pour les aider à régler sa succession, je trouvai dans ses papiers un manuscrit intitulé : *Mes conversations avec différens incrédules* ; je le demandai aux héritiers : ils me le donnèrent. Jamais, sans doute, ce curé n'eût fait imprimer son manuscrit. Il connoissoit cette sage maxime, sur laquelle doit réfléchir sérieusement tout homme qui se produit par l'impression : *le mérite de certains*

15. Décembre. 1784. 585

„ *taïns hommes est de bien écrire ; de quel-*
„ *ques autres , c'est de ne point écrire.* Com-
„ me lui , je n'aurois jamais pensé à le con-
„ fier à l'impression , sans les conseils réité-
„ rés de plusieurs de mes amis , qui m'y ont
„ déterminé. Quand il ne seroit utile qu'à
„ une seule personne , m'ont-ils dit , pour-
„ roit-on vous blâmer de l'avoir fait impri-
„ mer ? „

Nous convenons avec l'éditeur que ces *con-*
versations n'ont rien de neuf , mais nous con-
venons aussi de leur utilité. Les vérités qu'elles
renferment sont présentées d'une manière plus
propre à faire impression sur la plupart des
esprits , que si elles étoient relevées par un style
plus éloquent & plus orné. C'est le langage
d'un pasteur zélé & parfaitement instruit des
erreurs du tems , ainsi que des moyens de les
combattre.



Ad casus conscientiaë , de mandato Prosperi
Lambertini S. R. E. Card. ac Bonon. ar-
chiepiscopi , deinde S. D. N. , Papæ Bene-
dicti XIV , appendix octava &c. *A Aus-*
bourg , chez Rieger ; à Luxembourg , chez
l'imprimeur du Journal. 1783. 1 vol. in-
8°. de 213 pag.

C'Est une suite de la collection dont nous
avons déjà eu occasion de parler *. On
avoit assuré qu'elle ne seroit pas continuée ;
mais on s'est trompé , puisque voilà le

* 1 Fév.
1780. p. 110.

deuxieme. *appendix* depuis 1779. — Divers avis de St. François de Sales placés à la fin de ce volume, présentent aux confesseurs des règles sûres & lumineuses pour la direction des ames.



Hirtenbrief 1c. *Lettre pastorale de l'évêque de Laubach, avec des remarques.* A Laubach. 1 vol. in-4°. de 72 pag. Se trouve chez l'imprimeur du Journal.

C'Est le *mandement* dont nous avons parlé en peu de mots dans le Journ. du 1 Septembre 1782 p. 49. On le trouve ici en entier avec des remarques parfaitement assorties aux diverses matieres qui y sont traitées. L'auteur de ces remarques est un homme d'érudition, d'une critique exacte, d'une rigoureuse logique, & d'une sévère orthodoxie: on n'en doutera pas après les avoir lues.



La lettre *R* est le mot de l'Enigme du dernier Journal (le mot de celle qu'on y avoit placée par mégard & qu'il faut retrancher avec la feuille dont il est parlé dans l'*Errata*, est la lettre *M*).

F *Lambeaux de jour beaucoup plus que de nuit,*
C'est sur-tout quand le soleil luit,
Qu'on voit briller notre lumiere.
De l'argent ou de l'or nous avons la couleur.
Dans la saison printanniere
L'un de nous est d'une extrême grandeur.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 7 Novembre.) Le 20 du mois dernier l'ambassadeur de France eut un entretien particulier avec le grand-visir à Ainali-Kavat, maison de plaisance, située près du port. Le Reis-effendi, le premier intrepere de la Porte, & plusieurs membres du ministere ottoman y assisterent. Quoique l'objet de cette conférence soit tenu secret, l'on suppose non sans vraisemblance, qu'il y a été question du régleme des limites avec l'Empereur, sous la médiation de Sa M. Très-Chrétienne, & de la conduite à tenir par la Porte dans cette affaire. — Le 5 M^r. de Bologne, ministre d'Espagne, a eu sa première audience, dans laquelle il a remis ses lettres de créance au Grand-Seigneur, ainsi que les présens du Roi, son maître. L'on y a observé les cérémonies ordinaires : M^r. le ministre a été revêtu d'une magnifique péliasse, & ceux de sa suite de péliasses de moindre valeur. Parmi les présens de la cour de Madrid est la grande tente de campagne, dont le Roi Ferdinand s'est servi au camp d'Occana : elle est doublée de velours rouge, richement ornée de galons & de tresses d'or, partagée en divers appartemens pour une

cour entiere, & environnée d'une grande galerie. Quelque tems avant son audience, M^r. de Boligny eut un petit démêlé avec le premier ministre. Le Grand-Seigneur voulant s'acquitter d'un acte de dévotion publique dans une des mosquées de la capitale, choisit celle de Tophana comme étant la plus proche de sa maison de plaisance; & Sa Hauteſſe fit en même tems donner ordre, que les frégates angloises & les vaisſeaux eſpagnols, qui mouillent dans le port, ne la ſaluſſent point, ſelon la coutume, au paſſage. Le grand-viſir en aiant donné connoiſſance aux miniſtres de ces deux nations, celui d'Angleterre ſ'y conforma ſans difficulté: mais M^r. de Boligny crut, qu'un pareil ordre bleſſoit la dignité de ſa cour; & il donna pour répoſe, " que, ni pour le préſent, ni „ pour l'avenir, les vaisſeaux de ſa nation „ ne feroient plus le ſalut que ſur un or- „ dre expreſ & ſigné du Grand-Seigneur „. En vain le ſecrétaire du premier interprete repréſenta au miniſtre eſpagnol, que la priere, qu'on lui avoit faite, étoit fondée ſur ce que les deux jeunes princes étoient malades, & qu'il y avoit deux femmes groſſes parmi celles du Sultan. M^r. de Boligny n'en trouva pas moins mauvais, qu'on ſe mêlât de ce que le pavillon du Roi, ſon maître, pouvoit ou ne pouvoit pas faire. Il ſ'eſt élevé encore une autre difficulté à l'occaſion des cloches, placées ſur les vaisſeaux eſpagnols pour le Service divin, & que le gouvernement turc ne ſauroit admettre, comme un

15. Décembre 1784.

589

article défendu par la loi musulmane. Les officiers espagnols aiant absolument refusé de remplir les desirs des ministres ottomans à cet égard, la Porte n'a pas poussé les choses plus loin, sur-tout vu que ces vaisseaux paroissent devoir retourner bientôt dans leur patrie. En attendant, M^r. d'Arizabal & les autres officiers espagnols sont beaucoup accueillis ici : la plûpart des ministres étrangers leur ont donné des fêtes magnifiques, ainsi que les principaux négocians francs.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 10 Novembre.)

Tandis que dans le reste de l'Europe on ne parle que de guerre & d'alliances, on ne paroît ici occupé que du voiage de l'Impératrice en Crimée & à Cherson. Le départ est fixé au 18 Avril prochain, 550 chevaux doivent alors être prêts à chaque station de poste. Sa Majesté ne reviendra de ses nouveaux Etats dans cette capitale que vers la fin du mois d'Octobre suivant. Le prince Potemkin se rendra au plutôt en Crimée, afin d'y faire tous les préparatifs nécessaires pour la réception de Sa Majesté. Les personnes qui seront de ce voiage, ne sont pas encore connues; on assure que la suite de l'Impératrice sera peu nombreuse, mais très-brillante.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 18 Novembre.) Le nou-

R r 2

veau

veau cardinal Archetti, ci-devant nonce du Pape près du Roi & de la république, qui est revenu ici il y a quelques jours de Grodno, poursuivra bientôt sa route sur Vienne pour l'Italie. — Le Journal qu'on a reçu de la diète de Grodno ne nous apprend point qu'on y ait fait encore quelques arrangemens extraordinaires. Tout se passe à cette assemblée dans le meilleur ordre & avec la décence la plus exemplaire: cependant il y a eu de tems en tems des discussions assez fortes, particulièrement sur l'affaire du comte de Tiszenhausen, trésorier de Lithuanie: mais chaque fois le Roi, par des discours que dictoient la modération & la sagesse, a ramené les divers sentimens à un point de conciliation, d'où résultoit une satisfaction générale.

E S P A G N E.

MADRID (*le 14 Novembre.*) On a tenu plusieurs conseils en présence de Sa Majesté, auxquels ont assisté le duc de Crillon & Don Antonio Barcelo: on croit qu'il y a été question des précautions à prendre contre les préparatifs que font les Algériens contre nous & principalement contre l'isle de Majorque, que nous avons dit être menacée par ces Barbares. — Par un édit du Roi & de son conseil du 28 du mois d'Octobre, Sa Majesté réitere la défense faite le 23 du même mois de marier aucuns élèves des universités, séminaires & autres colleges, sans la permission

15. Décembre 1784.

591

expresse des parens accompagnée d'un octroi du Roi , sous peine de grosses amendes & de punitions &c.

L'Infante Dona Charlotte , future épouse de l'Infant de Portugal , a été atteinte ces jours-ci d'une fièvre dont S. A. R. n'est pas encore rétablie. — L'archevêque de Têbes, confesseur du Roi , âgée de 81 ans, s'est retiré à Osma pour y passer le reste de ses jours en repos. — Sa M. a nommé le prince della Riccia lieutenant-général de ses armées. — On mande du Chili qu'on y a construit & lancé à l'eau 5 vaisseaux de guerre de 40 à 70 canons.

Le comte de Kaunitz , ambassadeur impérial, est parti pour Alicante dont le climat, beaucoup plus doux que le nôtre, pourra contribuer au rétablissement de sa santé.

Le grand prieuré de Castille de l'Ordre de Malte, vient d'être fécularisé par un brevet du Pape, en faveur du prince des Asturies. On évalue les revenus de ce prieuré à 60,000 pistoles.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 1 Novembre.) Sa Majesté Très-Fidele a fait une promotion nombreuse parmi les officiers de marine qui ont servi dans la dernière expédition contre Alger.

En vertu d'un traité conclu entre notre cour & les Etats-unis de l'Amérique, les bâtimens américains & portugais seront exemptés

de paier aucun droit extraordinaire, dans les ports des deux Puissances respectives. Les sujets des nouveaux Etats pourront commercer librement dans ceux de l'Amérique-méridionale & de l'Asie appartenans aux Portugais. Leurs navires devront se saluer réciproquement en mer. Il y aura un consul américain à Lisbonne, & un autre à Oporto, ainsi que deux agens de la même nation au Brésil & à Goa. Les Portugais entretiendront un consul dans tel port de l'Amérique qu'ils voudront choisir, & en outre deux agens dans les villes principales. Les Américains se sont déjà engagés à établir une factorie à Lisbonne.

Le conseil s'est assemblé plusieurs fois depuis quelques jours & a eu différentes conférences, qu'on croit avoir eu pour objet la nouvelle, reçue à la cour, du différent de l'Autriche avec la Hollande. Les ministres étrangers ont assisté à ces conférences, à l'issue desquelles on n'a observé aucun mouvement dans le département de la marine.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 9 Novembre.) Le Roi paroît content de son dernier voiage, mais en particulier de l'état florissant où Sa Majesté a vu la ville, la forteresse & principalement le port de Gothenbourg. — On mande de Carlscron, que les deux vaisseaux de guerre, mis en construction le 28 Août dernier, avoient déjà été lancés le 23 du

15. Décembre 1784.

593

mois passé. Le premier, qui est un vaisseau de ligne portant 60 canons, s'appelle la Prudence : le deuxième, frégate de 40 canons, est nommée Camille.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 4 Novembre.) Sa M. a fait déclarer par son college de finance à tous les départemens, que les sujets qui en avoient été réformés avec une pension, auroient la préférence pour la nomination des places qui viendront à vaquer. — Son E. M. le comte de Bernstorff vient d'être chargé de la direction de la caisse générale des veuves, que géroit ci-devant S. E. le conseiller intime Stampe.

I T A L I E.

ROME (le 14 Novembre.) Le dernier courier d'Espagne a apporté au St. Pere des lettres, qu'on croit être relatives à la promotion des cardinaux, qui devoit avoir lieu incessamment. Sa M. Catholique souhaite, dit-on, que les nonces y soient compris. Le bruit court déjà que ce consistoire sera remis à un autre tems. — On assure que la cour de Madrid a résolu de réformer un grand nombre de couvens & d'en supprimer quelques-uns; on ajoute que le chevalier Azarra, ministre d'Espagne, est chargé de demander le bref nécessaire à cet effet. — On apprend que la flotte vénitienne aux ordres

du chevalier Eino, est arrivée dans le port de Trapani, pour y faire quelques provisions.

Pour éterniser la mémoire du feu cardinal Jean-Baptiste Rezzonico, le prince Don Abondio Rezzonico son frere a érigé un tombeau en marbre dans l'église de St. Nicolas es prisons, qui étoit le titre du défunt & où il a été inhumé. — Il vient de sortir des presses de la congrégation de la Propagande une lettre du Saint-Pere en forme de bref, en date du 28 du mois dernier, adressée aux archevêques, évêques, clergé séculier & régulier, magnats & peuple de la nation des Maronites; on y a joint la traduction en langue maronite. Sa S. y témoigne sa satisfaction de la rétractation que le patriarche de ces peuples, d'ailleurs fortement attachés à l'Eglise romaine, a envoyée de quelques erreurs, & sur-tout de la facilité avec laquelle il avoit donné sa confiance aux rêveries d'Anne Aggemi, religieuse dans le couvent de Bechorche dans le Cheffoan; le Pape y a joint des décisions relatives à quelques-uns des points sur lesquels ce Patriarche différoit avec les évêques ses suffragans.

NAPLES (le 15 Novembre.) S. A. R. le Prince héréditaire qui se trouvoit beaucoup mieux d'une incommodité qu'il avoit éprouvée, a essuïé une rechute; la maladie aïant empiré, les deux célèbres médecins, Cotugno & Vairo, tinrent une consulte dans laquelle ils décidèrent que le malade donnoit des indices de fièvre putride inflammatoire, & on lui administra les remèdes en conséquence.

quence. On ne tarda pas d'avoir la consolation d'apprendre que la maladie avoit fait une crise, & que le jeune Prince se trouvoit mieux. Cette maladie avoit répandu l'affliction parmi nous ; la Reine en étoit si affectée que malgré sa grossesse avancée, elle ne quittoit pas la chambre de son fils le jour ni la nuit.

Un orage terrible a causé beaucoup de dommage : la foudre étant tombée dans le quartier du régiment d'artillerie, tua un soldat, réduisit 4 fusils en cendres & endommagea plusieurs autres pièces d'artillerie, aussi bien que les maisons de ce quartier : cinq mille carreaux de vitre furent brisés au palais royal par la grêle, & les fenêtres des maisons voisines souffrirent à proportion : la mer fut si agitée ce jour-là qu'elle renversa une vieille muraille qui servoit de parapet contre la furie des eaux, & de soutien à l'estrade.

Le chevalier Ricciardelli, secretaire royal & chargé des affaires de cette cour auprès du St. Siège, s'est mis inopinément en route pour Rome, sans qu'on sache le motif de ce départ précipité.

FLORENCE (le 19 Novembre.) On vient de publier l'ordonnance qui suit datée du 30 O&obre dernier.

« Son Altesse Royale le Grand-Duc voulant rendre plus stables les approvisionnemens qu'on a donnés jusqu'à présent, & faciliter l'exécution de ceux qu'on donnera dans la suite pour assurer la subsistance des curés & le maintien des églises & des ministres de la religion ; afin que l'instruction nécessaire au

peuple & le service spirituel ne viennent point à manquer, a déterminé que dans tous les diocèses on établisse un patrimoine ecclésiastique avec ceux qu'on a déjà assignés, pour suppléer non seulement au besoin actuel des paroisses, mais encore à ceux qui peuvent survenir. ”

“ Ces patrimoines dépendront entièrement du gouvernement par le moien du secrétaire des finances royales. Dans les diocèses de Florence, de Pise, de Sienne, d'Arezzo & de Pistoie, il y aura un administrateur, un teneur de livres & un caissier : dans les autres diocèses il y aura seulement un ministre qui devra faire toutes les charges. ”

“ Les juges, & les chanceliers locaux auront soin que dans leurs départemens respectifs chacun contribue au bien des administrations & veille à ce que tout soit exécuté dans les règles & avec honneur. ”

“ Pour l'élection de ces ministres & l'assignation de leurs droits, le secrétaire des finances devra prendre les informations & le sentiment des évêques, pour en faire le rapport dans le mois. ”

“ Le patrimoine des diocèses de la Romagne aura un administrateur à Florence, & pour les diocèses de Sarzana & de Brugnato on en établira un à Pontremoli. Pour les autres diocèses dépendans des évêques hors de l'Etat, S. A. R. se réserve d'y pourvoir. ”

“ Ces administrateurs devront exécuter ponctuellement les instructions qu'on leur aura données & les ordres qui leur seront communiqués par le secrétaire des finances, auquel ils devront rendre compte de leur administration. ”

ANGLÈTERRE.

LONDRES (le 28 Novembre.) Le Roi revint le 17 de Windsor à St. James où il s'entretint avec ses ministres & donna audience

science aux étrangers. Le baron de Lynden envoyé extraordinaire des Etats-généraux auprès du Roi, a eu de grandes conférences avec nos ministres-d'état. — Les dépêches que la cour a reçues du duc de Dorset, notre ambassadeur à la cour de France, n'annoncent encore rien qui fasse entrevoir un prochain accommodement entre l'Empereur & les Etats-généraux. On craint ici que cette affaire ne retarde les négociations entre la France & l'Angleterre touchant le commerce entre les deux royaumes & le partage de leurs possessions dans l'Amérique, l'Afrique & les Indes-orientales. On avoit remis il y a peu de jours de très amples instructions au duc de Dorset pour régler ces deux points.

La gazette de la cour de samedi 20 du courant, renferme une proclamation du Roi, qui défend à tous les matelots nés sujets de Sa M, d'entrer au service d'aucune Puissance étrangère ; comme encore, à tous embaucheurs, de séduire, engager ou recevoir aucun bas-officier, matelot, &c, natifs de la Grande-Bretagne, sous peine d'être poursuivis avec toute la sévérité des loix.

Le lord George Gordon, si connu par son fanatisme & l'émeute qu'il excita à Londres il y a quelques années, a écrit au baron van Lynden la lettre suivante.

«Le lord George Gordon a l'honneur d'assurer Mr. l'ambassadeur des Etats-généraux des Provinces-unies, de son respect & de le féliciter sur son heureuse arrivée. Le lord George désireroit avoir une entrevue avec Son Excellence, étant à même de rendre des services importants

à la république ; il seroit charmé de savoir quand il pourra avoir cet honneur. Lord George Gordon est pénétré de l'attachement le plus sincère pour les intérêts des Etats-généraux de Hollande , & communiquera avec le plus grand plaisir à Son Excellence des choses qui peuvent donner à la république de grands avantages sur ses ennemis. »

L'ambassadeur de Hollande fit une réponse des plus polies au lord Gordon , en lui mandant par le porteur qu'il étoit prêt à recevoir sa seigneurie, qui s'étant rendue sur le champ chez le ministre, eut une conférence secrète avec son Excellence, qui dura plus de deux heures, dont rien n'a encore transpiré dans le public. Le lendemain lord George Gordon eut une nouvelle entrevue avec le même envoyé, dans laquelle il l'informa qu'un corps nombreux de ses concitoyens, dans lequel on comptoit le consul hollandois, & plusieurs officiers de la marine angloise, & des troupes américaines, étoient résolus d'accompagner la voiture de S. E. dans le moment où elle se rendroit à la cour, pour avoir son audience du Roi, comme un témoignage manifeste de leur attachement aux intérêts de la république, pourvu néanmoins qu'on jugeât que cette démarche faite en faveur des Etats protestans unis, fût convenable dans un moment où S. E. n'avoit pas encore été présentée à Sa M. qui ne s'étoit pas expliquée encore sur ses intentions relativement à la situation actuelle des affaires de Hollande. Cette question aiant été débattue pendant quelque tems, il fut décidé, que, pour le

moment, l'ambassadeur paroîtroit en public sans le cortège nombreux qu'on lui avoit destiné d'abord.

Malgré cette résolution, le lord George Gordon, affublé d'une redingote sur laquelle pendoit un large baudrier, portant une épée de la plus grande taille, se rendit à St. James, avec ses cheveux pendans à la patriarcale, & attendit en dehors au bas de l'escalier, le ministre hollandois, qu'il salua de son énorme rapiere à la descente de son carrosse; il conduisit ensuite ce ministre jusqu'au pied du grand escalier, où il se tint en attendant son retour, & le salua de nouveau de la même maniere, en déclarant en même tems à haute voix, qu'il défendrait à jamais, & de tout son pouvoir les Protestans hollandois envers & contre tous. Peu de tems après il écrivit à M^r. Pitt deux lettres, auxquelles celui-ci après quelque délai fit la réponse suivante, en date du 19.

Mylord,

Je n'ai fait aucune réponse aux deux lettres que V. S. m'a fait l'honneur de m'écrire, les 17 & 18 du courant, parce que j'ai cru qu'il n'étoit pas de mon devoir d'entrer en correspondance avec elle, sur de pareils objets; mais étant informé, qu'un grand nombre de matelots ont abandonné leurs occupations ordinaires, dans l'espoir d'être employés contre l'Empereur, je crois devoir vous assurer que quelques démarches que vous puissiez faire, elles n'auront certainement jamais la sanction des ministres de Sa M; je vous conseille en même tems de faire les réflexions les plus sérieuses sur les conséquences qui pourroient résulter de la conduite de V. S.

J'ai l'honneur d'être, &c.

W. Pitt.

Lord George Gordon fit sur le champ, à la lettre de M^r. Pitt, la réponse suivante.

Monsieur,

Je reçois dans ce moment votre lettre de ce jour; il est très-mal-honnête de votre part de n'avoir pas répondu plutôt aux deux miennes; je suis charmé cependant, de vous entendre dire que, grand nombre de matelots ont abandonné leurs occupations, pour offrir de porter les armes contre l'Empereur. Cette circonstance prouve l'ardeur avec laquelle nos marins brûlent de voler aux secours des Etats-généraux &c. &c.

Le *Public-Advertiser* renferme un dilemme assez clair: „ Le lord George Gordon est fou ou ne l'est pas. — S'il est fou, ne devrait-il pas être renfermé? S'il ne l'est pas, ne devrait-il pas être pendu? Ces conséquences ont paru assez justes. Au reste, nous soumettons notre opinion à celle des gens qui ont l'honneur de bien connoître sa seigneurie. „

On parle beaucoup de l'impôt sur les chiens. Les lévriers & les chiens couchans doivent être taxés, dit-on, à vingt shelings chacun: les épagneuls & tous autres chiens de chasse, à dix shelings, & les mâtins, chiens de basse-cour & de giron, à cinq shelings; les chiens des aveugles seuls seront exempts de cette taxe. Il avoit été question d'en exempter les chiens de bergers; mais il a été décidé que les gens qui étoient en état de nourrir un troupeau de moutons, pouvoient bien paier pour le chien qui les garde.

Le *Morning-Post* dit que la Russie, l'Empereur & le Dannemarck sont ennemis de la

Hollande ouvertement ; que la France & l'Angleterre ne l'aiment pas ; que le Roi de Prusse est un ami bien froid ; que conséquemment la république montre plus de témérité que de prudence, d'oser entrer en lice avec un Prince aussi redoutable que l'Empereur, sans avoir des amis sur qui elle puisse compter. — Le *Général-Advertiser* prétend que le gouvernement a intercepté des lettres, qui prouvent que les troubles d'Irlande ont été occasionnés par une Puissance étrangère : cette feuille parle d'or envoie dans ce pais-là, & d'individus qui ont reçu des sommes considérables ; mais, avec l'air de savoir les choses, il s'en faut bien que le *Général-Advertiser* les rende vraisemblables.

Une nouvelle secte de fanatiques commence à se propager en Amérique ; ces nouveaux prédestinés se font nommés eux-mêmes *Shakers*. Ils se rassemblent dans une maison ou dans une grange, & veulent par mille contorsions affreuses persuader à leurs auditeurs, qu'une puissance surnaturelle les anime ; c'est une femme angloise qui est l'institutrice de cette nouvelle secte, qui, à la honte de ce siècle, déjà si humilié par les scènes de St. Médard, devient tous les jours plus nombreuse.

NEW-YORK (le 24 Septembre.) " Il est difficile de démêler la vérité, lorsqu'il s'éleve quelques différens entre deux Etats, chacune des parties rapportant les faits différemment, & cherchant à mettre le bon droit de son côté ; le fait est qu'il n'y a pas plus de trois

semaines qu'un engagement des plus vifs a eu lieu entre quelques sujets de l'Etat de Pensilvanie & ceux du Connecticut, à Wiming, dans lequel plusieurs personnes, de chaque côté, ont perdu la vie, & beaucoup ont été blessées : le parti de l'Etat de Connecticut en a eu 12 de tuées & 20 grièvement blessées. Les Pensilvaniens s'attribuent l'avantage dans cette affaire; ce que je croirois assez volontiers, parce qu'ils ont ramené 16 prisonniers, qui, regardés comme meurtriers, ont été conduits dans les prisons d'Easton, pour être jugés. Un grand nombre des habitans du Connecticut ont passé depuis peu de jours la riviere du Nord, pour voler au secours de leurs concitoïens; ce qui pourroit bien amener des suites d'une nature des plus sérieuses, les Pensilvaniens paroissant déterminés à défendre vigoureusement leur territoire en cas d'attaque. Il paroît que la politique dominante de tous les Etats est actuellement de fixer les limites de leur dépendance; celui de Massachusett a soumis à la considération du congrès ses droits sur les parties septentrionales & occidentales de New-York; & la Nouvelle-Jersey examine dans ce moment ceux qu'elle peut avoir sur Staten-Island. On croit que New-York ne s'opposera pas à cette réclamation, parce qu'en effet elle n'est qu'une affaire de juridiction. Les riches habitans de Nantuket, qui se sont retirés à Providence pendant la dernière guerre, se sont établis sur la riviere du Nord, près de Claverao; les uns disent que c'est dans la

seule

seule vue d'augmenter leur commerce; d'autres, qui voient plus loin, prétendent découvrir dans cet établissement la métropole d'un nouvel Etat. La mauvaise politique de New-York en expulsant les riches artisans & les négocians qui s'y trouvoient au moment de l'évacuation, frappe d'étonnement tout le monde. La Nouvelle-Jersey leur avoit également refusé un asyle; mais revenue actuellement de ses préjugés, elle vient de rendre francs les ports d'Amboy & de Burlington; de sorte que les articles qui paient des droits, soit à New-York, ou dans la Pensilvanie, sont actuellement francs dans la Nouvelle-Jersey.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 19 Novembre.) L'Empereur a de fréquentes conférences avec le prince chancelier d'état & avec le feld-maréchal Laszy; depuis quelques jours il est parti plusieurs couriers pour diverses cours. Quoiqu'on espere toujours de voir terminer les choses à l'amiable, tout ce que l'on fait n'annonce que la guerre. Ce que la France & la Prusse feront est encore un problème: depuis que la mine est éventée avec les Hollandois, nos voisins de l'Orient commencent à devenir un peu rétifs; la Porte a dernièrement déclaré très-franchement qu'elle n'étoit pas disposée à faire aucun sacrifice à la cour de Vienne, & qu'il ne falloit pas prendre pour exemple ce qui avoit eu lieu

dernièrement avec la Russie. On mande que du côté du Danube l'on n'est pas fort tranquille & que plusieurs corps de troupes ont franchi les limites, sans toutefois avoir commis la moindre hostilité : il est bien vrai que nous ne leur avons donné aucun sujet. On dit que notre cour doit demander à la Porte ce que cela signifie ; & si sa réponse n'est pas satisfaisante, nous avons 100,000 Russes à notre disposition, qui sauront très-bien faire rentrer les fideles Mufulmans dans leur devoir.

M^r. le comte de Waffenaer, envoyé-extraordinaire & ministre-plénipotentiaire de la république des Provinces-unies auprès de Sa M. l'Empereur, est parti le 13 d'ici pour la Haye. — On écrit de la Bohême que plusieurs corps de nos troupes se sont mises en marche le 5 de ce mois pour les Païs-bas.

On dit que Sa M. I. s'étoit refusée aux représentations des négocians, tendantes à obtenir un délai pour l'exécution de l'édit qui concerne les marchandises étrangères, dont l'entrée dans les païs-héréditaires est soumise à un fort droit ; à compter du 1 Novembre ; quelques négocians de Presboug ont renouvelé ces représentations, & se sont présentés en corps devant Sa M. I. ; elle leur a répondu par ces paroles adressées à l'orateur. *Etes-vous véritablement négocians ? Oui, Sire, — Cela ne peut pas être ; vous n'avez été jusqu'ici que les agens des François, des Anglois, des Hollandois, dont*

15. Décembre 1784. 605

vous achetez & vendez les marchandises, moiennant un droit de courtage aussi modique que déshonorant, & vous osez vous dire négocians ! Si vous l'étiez, vous connoîtriez les avantages que je veux vous procurer, en vous rendant indépendans de vos voisins, & même leurs émules. Si vous refusez d'en profiter, je ne manquerai pas d'autres sujets industrieux qui répondront à mes vœux, & qui se procureront des richesses & des honneurs que vous ne méritez pas de partager.

Par un décret en date du 27 du mois dernier, Sa M. a fait déclarer qu'elle défendoit aux pauvres & aux mendiens de lui présenter des placets pour être admis dans l'un ou l'autre des hospices établis dans cette ville : parce que pour faire écrire ces placets ils se privoient d'un argent qu'ils pouvoient employer plus utilement ; & que ceux qui seroient dans le cas de recevoir des aumônes ou d'être admis dans un hospice ; n'avoient qu'à s'adresser à leurs curés, ou aux peres des pauvres, qui feront leur rapport à la commission de la charité chargée de régler toutes choses selon l'urgence des cas.

Edit de l'Empereur, portant défense d'offrir ou de faire des présens aux employés de l'Etat, & à ceux-ci d'en recevoir relativement aux affaires de leurs offices.

Du 4 Novembre 1784.

JOSEPH II, par la grace de Dieu &c. Quoique nous aions lieu d'être dans la confiance que la loi de l'honneur, de la probité & du devoir, jointe aux obligations du serment, a suffi seule pour rendre les employés de l'Etat, inaccessibles à l'illusion de l'intérêt, &

aux moïens qu'on peut avoir tentés pour les corrompre, cependant nous avons regardé comme d'autant plus convenable d'émaner sur cette matiere le présent édit, qu'en secon-dant leur délicatesse, il aura sur-tout l'effet de prévenir qu'on ne la mette à l'épreuve, & de contenir & de réprimer la licence que pourroient se permettre des parties mal intentionnées ou leurs agens, de tenter par des voies obliques & des offres infidieuses, la pro-bité des employés, chargés de traiter leurs affaires: A ces causes &c.

Art. I. Les officiers ou employés quelconques de l'Etat, soit dans les conseils ou corps du gou-vernement ou de justice, soit dans les corps d'administration ou de régence des provinces, villes ou communautés, soit dans les magis-trats ou loix subalternes, & généralement tous ceux qui sont en charge publique, soit de justice, de police ou de finances, & liés par serment au Souverain, soit médiatement ou immédiatement, ne pourront recevoir aucun présent relativement aux affaires, soit de grace, de justice ou autres dépendantes de leurs charges ou emplois, soit par eux-mêmes ou par les leurs, & de quel chef ou à quel titre que ce puisse être, soit de recon-noissance, de récompense ou de rémunéra-tion du travail, & soit avant ou après la déci-sion ou la fin de l'affaire; à peine d'être pu-nis par l'amende du double de ce qu'ils au-ront reçus & même selon les circonstances, par la destitution de leur place & l'amende du double.

II. Ceux qui auront fait le présent, soit par eux-mêmes, soit par leurs agens, avocats, procureurs, solliciteurs, ou par toute au-tre voie, seront aussi punis de l'amende du double.

III. Ceux qui pour obtenir un emploi, ose-roient offrir seulement quelque présent à une personne, qui par état pourroit avoir de l'in-fluence dans la collation de cet emploi, se-ront déclarés inhabiles à toute charge ou of-fice public.

IV. Ceux qui auront obtenu de cette maniere

15. Décembre 1784.

607

quelque emploi, en seront destitués, & déclarés inhabiles pour l'avenir à tout autre.

V. Les agens, avocats & procureurs qui se feront mêlés d'offrir ou de remettre des présents en contravention au présent édit, seront suspendus de leurs fonctions pour un certain terme, ou même pour toujours, selon que d'après les circonstances il y aura plus ou moins de malice dans leur fait.

VI. L'édit du 12 Janvier 1746, concernant la vénalité des offices demeurera dans toute sa force & vigueur.

Si donnons en mandement &c.

Depuis quelque tems la bibliotheque impériale a été considérablement augmentée par des achats faits en dernier lieu à la vente de la bibliotheque du feu duc de la Valiere, & pour lesquels l'Empereur avoit fait assigner la somme de cinq mille ducats. — Le village de Jencikau, situé sur la route de Prague & appartenant au comte de Kollowrath, a été entierement détruit par le feu dans la nuit du 19 au 20 du mois passé. — La conscription militaire cause quelque fermentation en Hongrie, on a envoieé dans le comitat de Neitra deux mille hommes pour la mettre en exécution.

INSBRUCK le 10 Novembre.) Les processions qui se faisoient fréquemment dans cette province & pendant toutes les saisons de l'année, viennent d'être supprimées par ordre de l'Empereur; il n'y aura plus que celles des Rogations, de la Fête-Dieu, & deux autres dont les époques seront déterminées par l'Ordinaire du lieu. Si quelque calamité publique exige que l'on en fasse quelqu'autre, elle sera permise; mais avant tout on prendra

dra le consentement des magistrats & du gouverneur de l'endroit. Dans ce cas la procession ne se fera pas un jour de dimanche, & elle ne sortira point de la paroisse qui l'aura demandée.

TRIESTE (*le 14 Novembre.*) Comme il mouilloit dans notre port trois bâtimens marchands hollandois, notre gouverneur, avant de les arrêter, a cru devoir prendre les ordres de la cour; & ces ordres ont été, " que, " vu que les dits bâtimens étoient venus de " bonne foi dans notre port, où ils mouil- " loient déjà depuis plus d'un mois, ils " n'étoient pas sujets à confiscation, mais " qu'on devoit simplement leur intimer de " quitter ce port dans la quinzaine & les " laisser partir en toute liberté dans ce dé- " lai ". On assure aussi que l'expédition des lettres-patentes pour courir sus aux Hollandois a été suspendue.

Le navire la Capricieuse, parti l'année dernière pour Philadelphie, en est revenu le 1 de ce mois, avec une très-riche cargaison en marchandises de toute espee. L'équipage se loué beaucoup de la bonne réception qui lui a été faite par les Américains.

BOON (*le 28 Novembre.*) S. A. E. part demain & va faire, à son séminaire de Cologne, une retraite de trois semaines. Son intention est d'y être traitée non comme Prince; mais comme un homme qui se voue au ministère des autels. Il ne sera distingué que par la ceinture violette. Un seul valet-de-chambre le servira. Cet illustre Séminariste

et recevra les trois Ordres sacrés & l'on croit qu'il dira sa première Messe le jour de Noël.

FRANCFORT (le 20 Novembre.) Avant-hier, le Prince Henri de Prusse arriva ici, gardant l'*incognito* sous le nom de comte d'Oels: il passa la nuit à l'hôtellerie de la Maison-Rouge & continua hier de grand matin son voyage pour Berlin, où son retour fera, dit-on, éclore des événemens intéressans. — L'on prétend, que le 10, trois jours avant son départ, le comte de Wasse-naer, ayant reçu la veille un courier de la Haye, eut une conférence de deux heures avec le vice-chancelier comte de Cobenzel, mais dont l'issue fut infructueuse. — Les commissaires des cercles se sont assemblés pour régler la marche des troupes autrichiennes dont nous attendons l'avant-garde en peu de jours. On leve ici actuellement deux corps de volontaires de 1800 hommes & un corps de boulangers de campagne. — Quelques politiques trouvent fort étrange que les troupes hollandoises restent dans l'inaction. Elles devroient, disent-ils, faire au moins une invasion dans les Pays-bas autrichiens. Pour tenter une pareille expédition, il seroit nécessaire d'avoir effectivement un corps de troupes supérieur à celles que le prince de Ligne commande actuellement, & cette supériorité n'est que supposée. Mais ce qui est véritablement étrange, c'est la lenteur, c'est la contrariété d'opinions, c'est la démarche inouïe des Etats de Frise & de Groningue, en arrêtant jusqu'à présent la marche des troupes de leurs

provinces : autant vaudroit-il accorder de bonne grace ce que l'Empereur demande.

ALTONA (le 13 Novembre.) Un état qui circule ici de la population des royaumes de Dannemarck & de Norvege, ainsi que des pais du Roi en Allemagne, en portè le total à 2,023,028 ames. Cet état qu'on croit encore exagéré, est une nouvelle leçon pour ces gens qui placent si aisément des 15 & 20 millions dans des pais moins étendus que la Norvege, & moins peuplés que le Dannemarck. 15 Octobre 1784, p. 302.
— 1 Avril 1784, p. 546.

NUREMBERG (le 18 Novembre.) Son Exc. le comte de Trautmansdorf; envoyé de Boheme à la diète de l'Empire, & ministre impérial au cercle de Franconie, est arrivé dimanche dernier de Ratisbonne en cette ville. Dès le lendemain, Mrs. les commissaires ordinaires des guerres ont commencé leurs séances, pour régler tout ce qui est relatif à la marche des troupes & au transport de l'artillerie, destinés pour les Pais-bas. Les hofards de Wurmfer, ainsi que les dragons de Coburg ont eu ordre d'avancer incessamment vers les frontieres.

On a publié à Berlin, sous autorité, une lettre écrite par le Roi à l'inspecteur-général de la Silésie, où Sa M. témoigne son mécontentement de l'état de plusieurs régimens dans cette province. Cette lettre curieuse est conçue en ces termes : *Je vous ai déjà dit de vive voix, & je veux vous répéter par écrit, que jamais mon armée de Silésie n'a*

été en plus mauvais état. Si j'avois converti des cordonniers & des tailleurs en généraux, les régimens ne seroient pas plus mal tenus. Le régiment de Tadden ne ressemble pas au moindre bataillon d'une armée prussienne. Rotkirch & Schwartz ne valent pas aussi grand chose. Zarembo est dans un tel désordre, que je vais envoie un officier de mon régiment pour l'exercer. Erlach ressemble plus à une troupe de contrebandiers qu'à un corps militaire. Keller a l'air d'une bande de païsans mal élevés. Hager a un pauvre commandant, & votre régiment est fort médiocre. Je ne puis être content que du comte d'Anhalt, de Wendessen & du Margrave Henri &c. &c.

P A Y S - B A S .

BRUXELLES (le 1 Décembre.) Le gouvernement-général de nos provinces a rendu un placard, pour affranchir de tous droits les chevaux qui y feront importés de l'étranger. Cette exemption a pour motif le manque de chevaux, qu'on y éprouve. Le besoin, qu'on en a dans la conjoncture présente, où il s'agit de pourvoir de chevaux de trait & de selle une armée nombreuse, est si pressant, qu'on avoit tâché d'en tirer des Provinces-unies : mais le gouvernement de la république nous a coupé cette ressource & réprimé l'avidité de quelques-uns de ses citoyens par les défenses les plus sévères. De la part de notre régence il a été publié, qu'on exposera & adjugera, sous son

„ agréation , au moins offrant , l'entreprise
 „ générale de la livrance des farines de sei-
 „ gle , pour la subsistance des troupes & ar-
 „ mées de Sa Majesté , dans les Pais-bas ,
 „ le 23 Novembre 1784 , à 11 heures du
 „ matin , à l'hôtel de S. E. le général-com-
 „ mandant des armes à Bruxelles. „

Les environs de Frédéric-Henri , de Lillo & de Kruifchanz retentissent des plaintes les plus ameres contre les Hollandois , qui en lâchant les écluses , ont réduit à la misere une grande partie des sujets de Sa M. I , demeurant dans les Polders. Le gros tems , accompagné de pluie , qui a régné depuis le 11 Novembre jusqu'au 13 , a mis le comble à la consternation générale. Ces malheureux n'ont eu le tems que de gagner les hauteurs les plus voisines , pour se sauver avec leurs femmes , enfans , bestiaux & une partie de leurs effets. Quantité de granges remplies de grains sont couvertes d'eau. Le gouvernement a fait prendre des mesures pour soulager les victimes innocentes de la fureur de leurs voisins , & empêcher ces derniers de percer les autres digues.

Les préparatifs de guerre qui se continuent sur les frontieres de la Flandre-françoise déroutent un peu nos politiques , fut-tout ceux qui prétendoient , que la cour de Versailles ne prendra aucune part à la contestation actuelle. — Le comte de Ferrari , général d'artillerie , est attendu ici de ses terres en Lorraine. — Les Hollandois ont encore lâché une écluse près de Sas de Gand & inon-

dé le territoire. — Il est arrivé de Vienne un chef-officier des pontonniers & un autre pour les vivres; les préparatifs ne se rallentissent point, & les couriers se succèdent à toute heure. — Les troupes rassemblées dans les environs d'Anvers, seront remplacées dans leurs garnisons par celles qui nous arrivent du Brisgau, & qu'on attend de jour à autre. — On a calculé que la marche seule des troupes impériales, qui viennent du fond de l'Allemagne dans les Pais-bas, coûtera 32 millions de florins d'empire, c'est à-dire, à peu près la somme qu'il faut pour faire une campagne.

Le N^o. 88 des *Annales* de M^r. Linguet, qui vient de paroître, est tout entier relatif au demêlé actuel entre l'Empereur & les Provinces-unies, & par conséquent du plus grand intérêt dans ces circonstances. Sans garantir tous les raisonnemens de l'auteur, nous donnerons une idée de sa manière & du ton qui regne dans cette discussion. Après un récit détaillé de ce qui s'est passé en dernier lieu sur l'Escaut, & des événemens connus qui le retenoient depuis un siècle & demi dans l'esclavage, M^r. L. fait parler ainsi un habitant des rives de ce superbe & inutile canal :

« En vain deux fois par jour il se souleve, il se hausse, pour ainsi dire, afin de rendre sa présence plus palpable & sa docilité plus tentante : en vain il sollicite du pied de ces remparts qu'il chérit, & qu'il voudroit enrichir, ces convois, ces expéditions qui faisoient autrefois sa gloire & leur opulence : une lugubre ta-
ciurnité

ciurnité est toute la réponse qu'on peut lui faire ; au lieu de ces flottes brillantes qui lui valoient la reconnaissance de l'Europe entière, il ne porte plus à la mer que l'opprobre de son impuissance, & l'humiliation de son inutilité. Notre auguste protecteur, avant que de rompre des fers injustes, a cependant employé tous les ménagemens qui convenoient à la justice. En examinant même ces traités dont nous avons été si longtems la victime ; en discutant ces accords passés entre une violence impérieuse, & une foiblesse trop docile, il a trouvé matière à des révéndications de toute espece : il a développé, exposé ses droits. Mais ne voulant point procéder par des expédiens sanguinaires & mortels à une régénération vivifiante, après avoir établi ces droits dans l'idiome de la politique, il a offert de les oublier, pourvu qu'on nous permit d'user de ceux que nous donne la nature : pouvant contester des provinces à nos oppresseurs, il a consenti à les leur abandonner, pourvu que la liberté de cette seule riviere fût le prix, l'indemnité de ses renonciations. Un refus obstiné est la seule réponse qu'il ait reçue. Enfin nous avons cru sous son égide pouvoir hasarder de franchir ce passage si longtems inaccessible : un appareil de destruction nous attendoit à la barriere de prohibition. De paisibles marchands ont été accueillis, & foudroïés comme des forbans redoutables : une pluie de feu, de fer, & de plomb, leur a signifié les ordres de nos tyrans ; ils auroient pâti leur tentative de la vie, si nos ennemis avoient été aussi adroits, qu'ils se montrent furieux & barbares. »

« A ces mots la Hollande se présente, & dit, je ne suis point barbare ; je n'ai fait que ce que toute autre nation auroit fait à ma place. C'est des mains de la victoire, il est vrai, que j'ai reçu ma liberté : mais c'est à mon adresse que je dois mes trésors. Je cultive tous les arts, & sur-tout celui de m'enrichir : il me convenoit que l'Escaut n'existât plus ; n'ayant pu le dessécher, j'ai pris le parti de le fermer. N'est-ce pas là la politique de tous les peuples dont la fortune seconde les armes ? Ceux

politique consacrée par un traité solennel à Munster, a depuis encore été légitimée par la reconnoissance : j'ai servi de mon sang & de mes trésors cette Maison dont j'ai anéanti un des domaines : ne voyez pas le tort que j'ai fait aux peuples : appréciez le bien que les maîtres ont reçu de moi : mettez dans la balance avec le spectacle d'inertie, de stérilité factice, qui vous révolte, le respect dû à des conventions authentiquement stipulées, librement, volontairement acceptées, & la gratitude qu'exigent des secours aussi multipliés qu'utiles : vous verrez alors si la clôture de ce fleuve sur lequel vous pleurez, n'est pas plus que compensée par la stabilité que me doit le trône dont il dépend.

L'auteur examine ensuite les motifs de gratitude que les Hollandois font dans le cas d'alléguer pour se maintenir dans la navigation de l'Escaut ; & après en avoir fait l'énumération, il continue de la sorte :

« D'abord ne pourroit-on pas répondre que ces services rendus dans ce siècle avoient été déjà compensés d'avance dans le précédent par d'autres obligations non moins essentielles & peut-être bien plus efficaces ? Il n'est pas sûr que Marie-Thérèse, sans le secours des Provinces-unies, avec son propre courage, avec l'attachement de ses peuples, avec le dévouement intéressé, & pourtant prodigue des Anglois, avec la politique versatile d'un de ses ennemis, avec les fautes de l'autre, n'eût pas également triomphé du foible Charles VII & de ses protecteurs. Mais il est sûr que sans la double intervention de la Maison d'Autriche en 1673, lors de la fameuse invasion de Louis XIV, la répub. disparoït de la face de la terre, ou n'y subsistoit que dans un état de dégradation pire que l'anéantissement. Par-là, en admettant, comme je l'ai dit, que la reconnoissance est une vertu à l'usage des couronnes, & que dans ce tourbillon d'événemens qui changent à chaque instant les inté-
rêts

rêts comme les positions, la gratitude peut trouver sa place, les anciens maîtres des Provinces-unies devenus successivement leurs protecteurs, & leurs protégés, seroient sans doute plus qu'acquittés. . . . D'ailleurs quels que fussent ces services, c'est aux Souverains seuls qu'ils auroient été rendus ; mais pourroient-ils devenir un titre qui confirmât une main étrangère dans le droit de les assujettir à opprimer leurs sujets ? . . . Le grand objet pour ceux-ci c'est que leurs propriétés soient respectées & protégées ; c'est que leur commerce soit favorisé ; c'est que leurs personnes soient libres : voilà les jouissances qu'il est du devoir d'un Souverain d'assurer à ses sujets. . . . Quoi ! Pour ne pas paroître ingrats envers les Provinces-unies, il faut que le comte de Flandres, le duc de Brabant soit jusqu'à la fin du monde le geolier de ses peuples, le dévastateur de ses Etats ! Exécuteur complaisant d'une détention politique, ruineuse pour lui-même ; porteur servile d'une lettre-de-cachet expédiée par la Hollande, au nom de la force, au mépris des droits de la nature comme de la société, il faut qu'il tiennne ses propres domaines dans l'esclavage ; & qu'il mette le plus beau fleuve de l'Europe à la Bastille ? Quelle étrange compensation de ces secours supposés ! le prétendu bien, fait aux maîtres seroit donc la proscription des sujets ! Eh quoi ! s'il avoit plu à ces républicains énorqueillis par le succès, au lieu de la stagnation de l'Escaut, & de la ruine de ses riverains, d'exiger la stérilité des campagnes de ceux-ci, comme celle de leur riviere ; s'il leur étoit venu dans l'idée d'ordonner aux Brabançons comme aux Moluquois de laisser leurs terres en friche, ainsi que le vaste canal dont ils habiteent les bords, & que Philippe IV se fût soumis à cette vexation de plus, la marche d'une charue dans l'enceinte frappée de cet anathème, seroit donc un attentat aux yeux des Hollandois ! ils réclameroient contre l'ouverture d'un sillon, avec autant d'éclat & de justice que contre l'expédition d'un bateau ! Ils diroient

soient également au successeur de Philippe, « vous ne pouvez, sans violer les loix de la reconnoissance, féculiser ces plaines que nous avons condamnées. nous vous les avons laissées, & ensuite conservées, mais pour qu'elles vous fussent inutiles : nous n'avons concouru à vous en assurer la propriété, qu'à condition que vous en éterniseriez l'indigence & la désolation : nous vous défendons d'être juste & bienfaisant envers vos peuples, à peine d'être injuste & ingrat envers nous ; & de peur qu'ils ne profitent des présens de la nature que nous leur envions, comme de votre résipiscence en leur faveur, nous allons les égorger si nous sommes les plus forts, pour soutenir un traité signé dans un tems où nous l'étions ». Ce langage seroit-il bien conforme aux règles de l'équité, ou même à celles de la raison ? N'est-ce pas cependant littéralement celui que tiennent aujourd'hui les Hollandois, en fermant à coups de canon l'entrée comme la sortie de l'Escaut ? Ils l'ont, il est vrai, tenu avec succès, à Tydor, à Ternate, à Ceylan : mais ces climats favorables à la propagation des aromates ne le sont pas à celle de la raison, & des maximes de la vraie politique, c'est-à-dire, de celle qui a la justice pour base, & les droits de la nature pour objet. Pour faire prévaloir la leur les Hollandois avoient à cette extrémité de l'Asie des argumens qui leur manquent ici ; des forces prépondérantes, & des flottes capables de tout écraser. »

Après cela M^r. Linguet discute la question, si le traité de Munster entre les Provinces-unies & l'Espagne oppose, dans le droit, un obstacle invincible à la libération de l'Escaut. Il ne dissimule aucune des raisons qui peuvent faire décider la question en faveur des Hollandois ; voici de quelle manière il les réfute pour donner gain de cause à l'Empereur.

« Sans doute la foi est due aux traités ; sans doute les conventions qui fixent la destinée des Etats doivent avoir leur effet , comme celles qui régulent le sort des particuliers : mais ce principe général , à l'égard des uns comme des autres , n'est-il pas quelquefois susceptible d'interprétation , de modification ; & n'est-ce pas ici le cas de mitiger la rigueur du texte par un commentaire , ainsi que le texte lui-même par les variations de la fortune , & le changement des circonstances ? Dans les tribunaux ordinaires on présente un contrat solennel , muni de toutes les formalités qui paroissent le rendre authentique ; on en demande l'exécution ; mais les juges découvrent qu'il a été le fruit d'une usure criminelle : il a été signé par un fils de famille qui , dans une détresse produite par des manœuvres artificieuses , a cru ne pouvoir éviter sa ruine qu'en contractant ces engagements ruineux. Croit-on violer les règles de la justice en le résiliant ? N'est-ce pas là précisément la nature de l'accord dicté à Munster par les marchands couronnés qui , en arrachant au dissipateur Philippe IV le sacrifice d'une partie de ses domaines , lui faisoient signer la ruine de l'autre ? S'il y a jamais eu un traité contre lequel la minorité des Souverains , quand il s'agit du démembrement de leurs couronnes , pût être alléguée , ou l'inaliénabilité des droits attachés à leur grandeur pût être légitimement rappelée , n'est-ce pas celui-ci ? Quiconque traite avec ces augustes & terribles mineurs , ne doit-il pas savoir qu'ils ne sont que les titulaires d'une grande substitution , contre les droits & les limites de laquelle ils ne peuvent prescrire ; qu'il n'y a de traités solides que ceux qui sont fondés sur la justice , & même , autant qu'il est possible , sur l'intérêt mutuel des contractans ; que tout ce qui émane du redoutable droit de la force ne peut cesser d'en dépendre ; que pour réclamer utilement , équitablement même , l'observation des clauses qu'elle a dictées , il faut avoir toujours la supériorité qui n'a pas permis de

de les éluder; qu'enfin quand un engagement n'a d'autre caution de sa justice que le canon, cette justice passe avec la foudroïante machine, dans le parti qui fait le mieux en faire usage. Si les Hollandois se flattent d'avoir ce bonheur ou cette adresse au 18^e. siècle, comme au 17^e, ils peuvent en risquer l'essai; mais qu'ils cessent alors d'invoquer les loix d'une justice positive, qui n'a rien de commun avec l'état de la question actuelle; qu'ils cessent de vouloir rejeter sur leurs adversaires la honte de les avoir violées. Ils ne les ont point consultées à Munster: le traité qu'ils réclament comme le fondement de leurs droits, n'est donc pas au nombre de ceux qu'un Souverain ne peut rompre sans s'exposer à payer ses succès par ses remords, sans avouer qu'il préfère l'extension de son pouvoir, à la tranquillité de sa conscience ». (*Si la place le permet, nous reviendrons encore sur cette dissertation.*)

TOURNAI (le 20 Novembre.) Le 2 de ce mois vers 4 heures après midi 30 ou 40 personnes de tout état s'étant portées sur le pont tournant qui traverse un bras de l'Escaut pour voir quelques réparations qu'on y fait, ce pont fit la bascule & elles tombèrent toutes dans le fleuve: on n'en a pu sauver que deux ou trois; les autres ont malheureusement péri sans qu'il ait été possible de leur porter aucun secours. On a déjà retiré de l'eau 27 noyés.

LA HAYE (le 1 Décembre.) C'est pour des intérêts de famille, que S. A. S. le prince régnant de Nassau-Weilbourg a demandé aux Etats-généraux la démission de toutes les charges militaires qu'il remplit au service de la république. Le régiment des gardes à cheval, dont il étoit chef, a été donné au

prince cadet d'Orange; mais le régiment qu'avoit ce prince & celui de son cousin le prince héréditaire de Weilbourg, ne font pas encore conférés, & à ce qu'on dit, ne le feront pas de sitôt. Pendant le courant de cette année, 5 princes allemands ont quitté le service de notre république; favoir le prince héréditaire de Hesse-Darmstadt, le prince d'Anhalt-Schaumbourg, le duc Louis de Brunswick & les princes de Nassau-Weilbourg, pere & fils. Le premier de ces deux derniers vient de partir pour se rendre à Maestricht, y prendre congé de la garnison &c, & retourner dans ses Etats.

Les Etats-généraux viennent de publier, en date du 18 du mois dernier, une ordonnance, par laquelle, ceux du pais d'Outre-Meuse, partage de l'Etat & du comté de Vroenhoven, ameneront au plus tard dix jours après cette publication au marché à Maestricht leurs grains, foins, pailles, bestiaux & autres provisions de bouche; afin que tout ce qu'ils n'auront pu vendre, soit mis dans les lieux de sûreté qui seront assignés par le magistrat. Il est en même tems ordonné que, pour l'usage de la garnison, il sera païé pour lesdites denrées, le terme moïen du prix où elles auront été vendues aux trois marchés prochains les plus hauts.

L. H. P. n'ont pas encore perdu l'espérance d'une conciliation, puisqu'elles ont chargé leurs ambassadeurs à Paris de communiquer au comte de Vergennes, en le priant d'en faire part à l'ambassadeur de la cour de

Vienne, “ que L. H. P. pour indemniser
 „ les sujets impériaux des pertes qu'ils pour-
 „ roient effuier, par les inondations que la
 „ sûreté de l'Etat avoit nécessitées autour
 „ des forts en Flandre & en Brabant, s'en-
 „ gageoient à faire bonifier les dommages,
 „ lors d'un accommodement. „

Des ennemis du Stathouder aiant répandu le bruit qu'il existoit une lettre de ce prince au comte de Byland, pour empêcher le départ de l'escadre pour Brest, les comités établis pour examiner cette affaire ont déclaré, “ qu'il n'a jamais été donné à connoître à „ la dite commission, soit par M^r. le vice- „ amiral comte de Byland, soit par aucun „ autre des officiers interrogés, qu'il existe- „ roit pareille missive, & qu'en conséquence „ ils croient devoir assurer que le bruit ré- „ pandu, mentionné dans la dite proposition „ de S. A, est entierement faux, contrové „ & calomnieux „; les dits comités se réservant au reste de faire aux Etats-généraux le rapport entier sur la dite affaire, lorsqu'il sera complètement achevé; ne pouvant pour le présent s'étendre davantage sur des circonstances ultérieures par où la déclaration ci-dessus seroit encore plus manifestée. Surquoï aiant été délibéré par L. H. P, il a été trouvé bon & entendu de remercier Mrs. les comités pour leur dite déclaration; & que la copie en sera envoyée à S. A. S. pour servir de réponse à sa proposition du 1^{er}. de ce mois.

Il vient d'éclater de nouveaux troubles, à Rotterdam, parmi le peuple & la milice bour-

geoise; on assure qu'il y a eu du sang répandu. Nous attendons des détails circonstanciés de cette nouvelle scène, qui scandalisera sûrement encore l'Europe, sur-tout dans la conjoncture présente.

FRANCE.

PARIS (*le 30 Novembre.*) La Reine, qui est arrivée au terme de quatre mois & demi de sa grossesse, jouissant d'une santé qui ne laisse rien à désirer, a été saignée pour la seconde fois. On croit que cette Princesse passera l'hiver à Paris. — Le Prince Henri est parti le 9 de ce mois, & arrivera le 6 Décembre à Berlin. — M^r. le chevalier de B** a composé les quatre vers suivans, pour être mis au bas du portrait de ce Prince:

Dans cette image auguste & chere
 Tout héros verra son rival,
 Tout sage verra son égal,
 Et tout homme verra son frere.

Il n'étoit pas possible de pouvoir cacher plus longtems les dispositions qui doivent avoir lieu sur nos frontieres, & l'on convient aujourd'hui qu'on va rassembler deux corps d'armée, l'un en Flandres, l'autre en Alsace; le premier de 60 mille hommes, le 2^e. de 40 mille. Les généraux ne sont pas encore connus; cependant on s'accorde à nommer Mgr. le prince de Condé & M^r. le maréchal de Broglie. Monsieur & M^r. le comte d'Artois ne paroîtront dans ces armées que comme volontaires; & peut-être le Roi lui-même

ira-t-il commander celle de Flandres. Les ordres pour les approvisionnementens sont donnés depuis huit jours. M^r. le chevalier de Germes, commandant l'artillerie en Flandres, qui étoit ici depuis 5 jours & qui ne sortoit que la nuit pour travailler avec les ministres, s'est montré enfin. Les ambassadeurs hollandois auront demain la réponse ministérielle de M^r. le comte de Vergennes; celle que le Roi a demandée à l'Empereur, n'est attendue que le 28 de ce mois. La lettre que le Roi lui a écrite est pressante, quoique Sa M. n'ait pas cru devoir employer d'autre langage que celui de la confiance, d'autres représentations que celles qu'on peut attendre d'un allié, d'un ami & d'un frere. La cour n'avoit pas été depuis longtems aussi brillante qu'elle l'étoit aujourd'hui, & la joie étoit peinte dans tous les yeux. La détermination de Sa M, la certitude où l'on est qu'elle n'arme que pour éteindre les premieres étincelles d'un feu qui menace d'embraser l'Europe, ne pouvoient manquer de produire un vif intérêt & l'approbation la plus générale.

Suivant les personnes qui fréquentent l'hôtel de M^r. le comte de Maillebois, cet officier général se dispose à partir incessamment pour se rendre en Hollande, & y commander en chef les dispositions de troupes de cette république, réparties dans les différentes places fortes, qui défendent sur les bords de la Meuse & de l'Escaut les frontieres des Provinces-unies. — Un bref du Pape, & du grand-maître de Malte doit incessamment

autoriser les chevaliers profés à enlacer la croix de St. Louis, quand ils l'auront méritée, avec celle de Malte. On aperçoit souvent des officiers, décorés de l'une & de l'autre marques de distinction. — M^r. le comte de Vergennes a fait partir son fils pour Vienne avec la qualité d'ambassadeur extraordinaire, qui a dû remettre à l'Empereur la lettre amicale du Roi. — M^r. le comte de Ségur part enfin pour Pétersbourg. — Les soumissions faites pour l'emprunt, montent à 150 millions. Il s'est élevé quelques difficultés entre le gouvernement & les soumissionnaires, qui demandent les uns 8 pour cent sur deux têtes & sans retenue; les autres 5 pour cent en rentes perpétuelles, avec la liberté accordée aux prêteurs de demander leur remboursement, en prévenant une année d'avance. Il y en a qui demandent aussi des chances, mais l'Etat ne veut pas accéder à ces conditions, & pourra bien accepter sur le pied de 5 pour cent, avec quelques chances seulement, attendu l'abondance des fonds. — Il vient d'être publiée une ordonnance du Roi, en date du 10 Juillet, portant règlement sur le service dans les ville & port de Toulon. Son objet est de prévenir les difficultés entre le département de la guerre & de la marine. Un arrêt du conseil du 11 Août, qui paroît aussi depuis peu, porte augmentation du droit de délestage, perçu sur les navires, qui entrent dans la rivière de Bordeaux. Il fera d'un quart en sus de ceux fixés par les articles VI, VII &

15. Décembre 1784.

625

VIII de l'arrêt du 30 Août 1738 ; & cette augmentation sera exempte des *huit sous pour livre* , auxquels sont assujettis les anciens droits de lestage & de délestage , par l'article V de l'arrêt du 8 Septembre 1772 en exécution de l'édit du mois de Novembre 1771.

— Un arrêt du conseil-d'état du Roi accorde divers encouragemens à la traite des Noirs. On est fâché que le commerce ait eu un besoin si pressant de bras dans nos colonies , & que les François n'aient pu acquiescer aux arrangemens pris par la Reine de Portugal pour supprimer cette traite ; mais l'on voit avec plaisir les réclamations des ames sensibles contre les duretés exercées à l'égard des pauvres Nègres. La lettre suivante vient de paroître dans le *Journal général de France*.

A Libourne en Guienne le 26 Oct. 1784.

Permettez , Mr , que j'insere dans vos feuilles l'annonce d'une nouvelle branche de commerce , qu'il est important que l'on connoisse.

Il y a quelques jours que , passant dans une rue du fauxbourg St. Seurin , à Bordeaux , je vis , dans l'atelier d'un forgeron , beaucoup de têtes de fer concaves ; & qui s'ouvroient & se fermoient à clef. Je demandai quelle étoit la destination de ces sortes de masques : l'ouvrier me répondit que c'étoit *pour les Nègres des isles* . . . Je ne veux pas en savoir davantage , s'écria tout de suite un excellent homme avec qui j'étois : c'est une horreur. Faisons . . . Je le retins , & j'appris que , lorsque les Nègres sont à l'ouvrage , & qu'ils parlent mal-à-propos , ou commettent quelque autre crime de ce genre , on leur met la tête dans cette boîte , à laquelle est soudée en dedans une forte lame de fer , large d'un

pouce, & longue de deux, qu'on leur fait entrer dans la bouche, & qui s'applique sur la langue, de sorte qu'ils ne peuvent la remuer, ni fermer la bouche, ni l'ouvrir. Excellent moyen pour n'être pas touché de leurs plaintes & de leurs larmes; car vous saurez qu'un Nègre gémit & pleure tout comme un homme.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai vu. Qu'en dites-vous? sur-tout de cette *langue de fer*. Ne pensez-vous pas que l'inventeur, les fabricans & les débitans, mériteroient bien de porter ce masque le reste de leurs jours?

Les marchands qui font le commerce de ces instrumens de supplice, avec les habitans des colonies, ne sont pourtant pas les antropophages du Brésil, ni de la Nouvelle-Zélande; mais il ne paroît point qu'ils aient guere plus d'un pas à faire pour manger de la chair humaine; du moins a-t-on lieu de croire qu'ils en vendront bientôt, s'il se présente des acheteurs.

Il me semble que le trafic des choses, dont on ne peut faire qu'un usage pernicieux, tombe sous l'inspection de la police. J'invite celle de Bordeaux à peser cette réflexion, que les bornes de vos feuilles m'empêchent d'étendre.

Au reste, je sens qu'une dénonciation de cette nature, m'impose l'obligation de me nommer, & je le fais.

CHAPERON, avocat au parlement.

Il est décidé qu'on va timbrer tous les ouvrages en musique & autres objets de gravure & que le produit de ce léger impôt sera affecté à l'académie royale de musique. M^r. Gretry a été choisi pour être le censeur des ouvrages de ce genre qui jusqu'à présent étoient débités sans permission; son traitement est de 3 mille liv. par an. — Les

15. Décembre 1784.

627

feuilles publiques ont annoncé qu'on alloit construire au palais roial une salle pour les variétés amusantes. Les comédiens françois effrayés de voir ainsi des rivaux qu'ils méprisoient, s'installer dans le même lieu qui fut le berceau de leur théâtre, ont couru à Versailles pour y porter leurs plaintes & faire révoquer l'ordre fatal ; mais ils n'ont pas été écoutés. L'un des ambassadeurs disoit le même soir à son retour : " Comment voulez-
vous qu'ils aient égard à nos représentations ? Ils ne sont occupés là-bas que de futilités, que de l'Escaut, que de vaisseaux arrêtés, comme si les intérêts de quelques marchands hollandois devoient être pris en considération avant l'intérêt des arts, la perfection de la comédie, la gloire du théâtre françois ". Ce propos n'est pas une plaisanterie : il a été tenu par l'ignorant & l'impudent F. — Les 30 premiers volumes de l'édition des Œuvres de Voltaire faite par la société typographique du S^r. Beaumarchais sont aux environs de Paris : il s'occupe d'obtenir la permission de les faire entrer dans la ville. En attendant on voit paroître l'avis suivant de J. J. Thurneisen, imprimeur à Balle.
" La société littéraire typographique faisant paroître 30 volumes des Œuvres de Voltaire, je me décide à contenter l'empressement de Mrs. les souscripteurs pour mon édition, & à publier les six volumes déjà imprimés. Je recevrai encore jusqu'à la fin de Janvier 1785 des souscriptions au même prix de 168 livres : après cette époque il sera

augmenté. Les nouveaux souscripteurs paieront, en retirant les six volumes, la somme de 30 livres de France. L'on se flatte que le public rendra justice au soin, qu'on s'est donné pour l'exécution de cet ouvrage, qui répond entièrement au prospectus publié. „ (a)

Comme toutes les idées sont tournées du côté des choses aërostatiques, on parle beaucoup d'une plante aërostatique que l'abbé Nollin a reçue de la Chine. L'air est l'élément où elle croît, où elle développe ses racines multipliées, & donne des fleurs. On la voit sous un grand panier errer dans l'atmosphère. (b)

poulallier a fait peur aux Parisiens & aujourd'hui deux autres voleurs prennent sa place, & sont encore plus redoutables; l'un se nomme Grand-Culotte & l'autre Moustache. Ils font de grands ravages dans l'Auxerrois,

† (a) Comme je ne connois cet imprimeur que par de bons ouvrages, je suis tenté de me prévenir pour cette édition, & de supposer qu'elle est le résultat d'un triage un peu mieux vu que celui d'Yverdon & de Lausanne. Mais je n'ai garde de rien garantir en ce genre, sans m'en être assuré de mes propres yeux.

(b) Il y a dans nos provinces une plante, dont j'ignore le nom; pour être du bon ton, je la nommerai aussi *aërostatique*. On en fait des couronnes qu'on attache au plafond d'une chambre, où elles croissent & fleurissent l'espace de plusieurs mois; on m'a même assuré qu'elles duroient quelques fois deux ou trois ans. Cela vaut bien à peu près la merveille de la Chine.

15. Décembre 1784. 629

le Valois & une partie de la Bourgogne. Les prisons de Montargis sont remplies continuellement de criminels qu'on juge prévôtalement, & M^r. le Noir recommande aux honnêtes gens de ne pas se retirer tard lorsqu'ils se trouvent dans les environs de Paris.

La vente du château Trompette paroît consommée: c'est une riche compagnie qui achete ce bel emplacement. On prétend qu'elle y formera 13 rues qui porteront le nom des 13 Etats-unis. Bordeaux n'est pas assez content des Américains pour voir avec plaisir que son plus beau quartier offre à chaque pas le nom des provinces qui lui enlèvent son commerce.

Les brouillards de Novembre font leur effet, & il se passe peu de jours que l'on ne raconte quelque nouveau suicide (a); un jeune homme, entr'autres, vient de se donner la mort en se lâchant un coup de pistolet dans chaque oreille. Un procureur très-riche, & ce qui est assez rare, fort estimé, s'est dépêché d'une manière plus extraordinaire encore, s'étant coupé la gorge avec tant de résolution, que le rasoir ne s'est arrêté qu'aux vertébrés.

Il y a eu de fortes tempêtes sur mer depuis 15 jours: la perte la mieux constatée & la plus cruelle est celle d'un bâtiment qui venoit

(a) Pauvre philosophie qui de l'aveu d'un de ses forcenés partisans*, ne tient pas contre les brouillards & les longues soirées d'hiver.

* Mr. de S.
L. notes sur
son poëme
des Saisons.

venoit de la pêche de Terre-Neuve avec 182 pêcheurs; 160 de ces braves matelots ont péri près de St. Malo; 22 seulement aiant été sauvés. — Mde. la princesse de Vaudemont, malade de la petite vérole, est à toute extrémité. — L'évêque d'Orléans, dont nous avons annoncé la mort d'après de faux avis*, est beaucoup mieux; on le regarde même comme hors d'affaire.

Dern.
al p.

STRASBOURG (le 30 Novembre.) Le courier, porteur de la réponse de l'Empereur à la lettre pressante de notre Souverain, a passé le 24 par cette ville; il n'a été que 4 jours en route pour venir de Vienne ici. Ce courier qu'on dit encore porteur de la nouvelle de la mort d'une grande Princesse, a laissé en passant par Kehl, un paquet ministériel à la poste, avec injonction au directeur de le faire tenir sans délai à l'officier qui commande les troupes autrichiennes du Brisgau. Cet officier se trouvoit purlors à Appenweiher près d'Offenbourg avec la première division autrichienne. A la réception de ce paquet, il a aussitôt envoyé un exprès à l'officier commandant la seconde division qui étoit à une petite lieue de Kehl, pour lui ordonner de faire halte jusqu'à nouvel ordre.

Le château de Bugency, à trois lieues de Stenay, a été réduit ces jours-ci en cendres par l'imprudence du concierge. L'Empereur, en passant par la Champagne, vit ce château & fut étonné de la beauté du principal salon, le plus beau qu'il y eut en France. Il avoit été bâti par Mr. de Boullogne, trésorier de l'extraordinaire, qui l'avoit cédé à Mr. Augéard, fermier-général, il y a 3 ou 4 ans. Près de cent mille écus en meubles ont été la proie des flammes.

Extrait d'une lettre d'Aix datée du 19 Novembre.

On s'attendoit à voir la tournelle respecter les ordres de Sa M. Très-Fidèle qui retient

15. Décembre 1784. 631

prisonnier dans sa capitale l'exprésident d'Entrecasteaux ; mais les Castellanes se sont obținés à demander justice & vengeance. Ils ont représenté que ces ordres ne pouvoient être considérés en France. On a procédé à la lecture des piéces & aux récolemens des témoins, & l'exprésident a été condamné à faire amende honorable devant la principale porte de l'église de St. Sauveur ; à avoir le poing coupé, & à être rompu vif, à cent livres d'amende, envers le Roi, à 3000 liv. pour faire prier Dieu pour le repos de l'ame de sa femme, & à 300 mille livres de dommages & intérêts. Le valet & la femme de chambre ont chacun un plus amplement informé de cinq ans, l'un devant garder prison pendant une année & tous les deux ne pas sortir de la ville pendant tout le tems du plus amplement informé. Vous sêntez bien que le jugement est par contumace & l'exécution en effigie.

NOUVELLES DIVERSES.

La diète de Grodno s'est terminée le 13 Novembre sans bruit, & sans avoir rien statué de bien extraordinaire. Les Etats ont accordé pendant dix années consécutives au Roi une somme annuelle de 70,000 fl. , payables du trésor de la république ; le tout pour indemniser ce Monarque des sommes par lui appliquées à l'utilité publique. Durant le cours de la même diète, l'indigénat a été conféré aux princes d'Anhalt-Cœthen & de Nassau. Le premier de ces princes a acheté du prince Sulkowski des terres considérables, situées sur les confins de la Silésie. — Suivant une lettre de Cassel, le baron de Lehrbach, envoyé de l'Empereur y est arrivé le 12 Novembre & a été introduit près du Landgrave : l'on ignore quel peut être précisément l'objet de sa venue ; mais il n'est pas hors de vraisemblance, qu'elle peut être relative à la cession, que ce Prince feroit d'une partie de ses trou-pes à quelqu'une des Puissances belligérantes

en cas de guerre. — Les Valaques au nombre de dix mille se sont révoltés en Transylvanie & y ont fait de grands dégats ; le régiment de Giulay est parti de Clausenbourg pour se rendre à Deva & tâcher de rétablir l'ordre. — *Extrait d'une lettre du Brisgau, du 20 Novembre.* « La première colonne de nos troupes partira de Fribourg le 21 Novembre, & aura son gîte à Keützingue ; le 22, elle arrivera à Habr, où elle se reposera un jour ; le 24, elle passera par Offenbourg, & le 1. Décembre elle doit passer le Rhin. On croit que le régiment de Bender sera mis en garnison à Luxembourg. La seconde colonne partira également le 21 du Vieux-Brissac ; elle arrivera le 30 à Philipsbourg, à 5 lieues de Laudau ; sur la rive droite du Rhin, où il y a un pont de bateaux que cette seconde colonne traversera le 2 Décembre. » — On mande de Louvain que des ordres du Gouvernement-général ont été adressés à l'université de Louvain, par lesquels il est enjoint à tous les présidens & régens des collèges, aux docteurs & professeurs &c, de faire une liste exacte des revenus de chaque college, bourses & fondations &c ; & chaque préposé doit annoncer son revenu fixe & accidentel. — Tandis que quelques lettres parlent du prochain départ de l'Empereur pour les Païs-bas, d'autres annoncent qu'il ira auparavant en Toscane. — Le Grand-Duc vient de déclarer que la franchise & la parfaite neutralité du port de Livourne subsistera, quand même la guerre viendrait à éclater entre son auguste frere & les Hollandois. — Les bruits de guerre & de paix sont en ce moment plus confus & plus contradictoires que jamais.

☞ Je remercie le correspondant, qui m'a communiqué un passage de Mr. Dens (*Tract. theol.* t. 1 pag. 38) où ce théologien soutient que ceux qui sont gras à midi pendant le carême, ne peuvent manger du poisson, même les Dimanches au soir. J'ai lu cet endroit avec attention, & il m'a paru plein

d'inexactitudes. Mr. Dens cite Benoit XIV, & c'est l'autorité de ce Pontife qui fait le fondement de sa décision. Il ignore que dans tous ses écrits relatifs à cet objet ce Pape a parlé constamment de *eâdem refectiione*, comme je l'ai montré dans le Journ. du 1 Mai 1784, p. 330. Par une suite nécessaire de son erreur, il dit que *si le dimanche il est permis de faire une refectiion en gras, on peut manger de la viande toute la journée*; conséquence suffisamment réfutée par l'usage de plusieurs dioceses, où j'ai demeuré & où l'on ne permettoit le dimanche qu'une refectiion en gras, sans que personne hésitat de faire usage dit poisson au souper. Mr. D. ne se doute pas seulement de l'existence de ce cas. Enfin le bon sens dit que les *ambigus* sont une affaire de luxe & de gourmandise, contradictoire aux motifs de la dispense; mais parce que j'ai fait gras un dimanche à dîner, il me fera défendu de m'en tenir pour le souper à la loi quadragésimale? En vérité, il n'y a qu'un extravagant qui puisse le penser. . . . N'est-il pas réellement douloureux, que des hommes occupés de la grave fonction d'éclaircir la morale, de diriger les consciences, de conduire les âmes fideles par une route sûre, écrivent sans réflexion, sans approfondir les matieres qu'ils traitent, sans prévoir les conséquences de leurs décisions & leur opposition avec des notions générales, manifestes & palpables! . . . Je voudrois bien savoir aussi par quelle autorité Mr. D. substitue pour les collations, où si l'on veut, pour le souper des *operarii* (les jours de jeûne) *ova* à quelques moules ou un morceau de poisson fumé, & s'il est permis de renverser à ce point l'ancienne & véritable notion des viandes quadragésimales. Mais c'est peut être ce que j'ai déjà trop discuté ailleurs. . . . Du reste, si Mr. Dens n'avoit pas aussi clairement exprimé son erreur, s'il n'avoit pas parlé expressément du dimanche &c, on pourroit l'excuser: *eodem die*, en matiere de jeûne, étoit anciennement synonyme avec *eâdem refectiione*; la collation

alors n'existant pas légalement & ne comptant pour rien.

☞ L'épreuve de la seconde feuille du dernier Journal a'ant été égarée ; cette feuille est défigurée par des fautes de tous les genres, que l'auteur avoit corrigées avec soin, & sur-tout par une énigme indécente qu'il avoit retranchée. C'est pourquoi cette partie du Journal (depuis la pag. 493 jusqu'à la p. 508) a été réimprimée & jointe au numéro présent, pour qu'on puisse la substituer au barbouillage qui a pris sa place ; ceux qui ne l'ont pas reçue peuvent la demander aux distributeurs ou à l'imprimeur. — P. 489. L. 11. s'appelloit Nidhart, lisez s'appelloit Nidhard. — P. 548. L. 31. Hippopolame, lisez Hippopotame.

Dans le présent Journal, pag. 586, avant l'Enigme, par mégard, lisez par mégarde.



T A B L E

Alphabétique des matieres de Littérature
depuis le 1 Septembre 1784.

- A**cta Sanctorum Belgii selecta, quæ tum ex monumentis sinceris, necdum in Bolandiano Opere editis, tum ex vastissimo illo Opere, servatâ primigeniâ scriptorum phrasi, collegit, chronologico ordine digessit commentariisque ac notis illustravit Jesephus Ghesquierus presbyter. Tomus secundus. 15. Novembre. Page 422
- Ad casus conscientiæ de mandato Prosperi Lambertini S. R. E. card. ac Bonon. archiepiscopi, deinde S. D. N. Papæ Benedicti XIV, appendix octava. 15. Decembre. 585
- Age (l') d'or, recueil de contes pastoraux ; par Mr. Sylvain Maréchal.* 15. Novembre. 429
- Albini Rivii Duraquensis de optimis interpretibus divinorum Librorum prælectiones bibli-cæ quatuor. 15. Decembre. 583
- Ami (l') des vieillards, présenté au Roi ; par Mr. l'abbé Roi.* 15. Novembre. 418
- Amusement philosophique sur le langage des bêtes ; avec le supplément, ou plutôt la critique de cet ouvrage ; la lettre du P. Bougeant à Mr. l'abbé Savalette ; & un précis sur la vie & sur les ouvrages de l'auteur de l'Amusement philosophique.* 15. Decembre. 573
- Antimagnétisme ou origine, progrès & décadence du magnétisme animal.* 1. Octobre. 230
- Aurore boréale.* 1. Decembre. 529
- Beiträge zur pragmatischen Geschichte u. Additions à l'histoire des Jésuites. 1. Novembre. 347
- Brevis notitia de phantasmate &c. *Observations II. Part.* V▼

touchant une hérésie que les ignorans prétendent n'être qu'une chimere. 15. Novembre.
Page 417

- Caprices (les) de Proserpine, ou les enfers à la moderne.* 15. Octobre. 311
- Catéchisme social ou instructions élémentaires sur la morale sociale. Par Mr. Isnard.* 15. Septembre. 102
- Causes (les) du désordre public, par un vrai citoyen.* 15. Octobre. 252
- Conférences dogmatiques & morales sur les commandemens de Dieu, ceux de l'Eglise, & sur les Sacremens, tant en général qu'en particulier, sur la passion de Notre Seigneur, sur les choses sacramentelles & sur les cérémonies de l'Eglise. Par le R. P. Charles-Louis Richard de l'Ordre des FF. Prêcheurs.* 15. Septembre. 99
- Considérations sur la danse du menuet. Par Mr. Bacquoy-Guédon. Seconde édition.* 15. Décembre. 583
- Curé (le) du Bocage, ou ses conversations avec différens incrédules; par Mr. l'abbé de la Motte.* 15. Décembre. 584
- Dell' utilita de conduttori &c. De l'utilité des conducteurs, par Marsile Landriani.* 15. Décembre. 572
- Die allerbesten Gebether, welche von Ihrer Päpstlichen Heiligkeit Pius VI erklâret und ausgeleget, und auf dessen Befehl im ganzen Kirchenstaate angetheilet worden. Aus dem Italiänischen übersezt von A. D. Simeon Schmitz &c. Les meilleures de toutes les prières expliquées & commentées par le Pape Pie VI, & distribuées par son ordre dans tout l'Etat ecclésiastique.* 1 Octobre. 186
- Discours sur la vie religieuse, suivis de discours sur l'amour de Dieu, & l'Oraison dominicale, dédiés à Madame Louise de France, par Mr. l'abbé Asselin, ancien vicaire-général de Glan-dèves.* 1. Octobre. 170
- Dissertation sur la question: Si les Inscriptions*

- doivent être rédigées en latin ou en françois ?
 Par Mr. le président Rolland. 15. Septembre. Page 94
- Eloge historique du Roi Louis XIV, sur ses conquêtes depuis l'année 1672, jusqu'en 1678; par Mrs. Racine & Boileau. 1. Décembre. 502
- Eloge de Bernard de Fontenelle: discours qui a remporté le prix de l'académie françoise, en 1784; par Mr. Garat. 15. Décembre. 565
- Elogia aliquot funebria, quæ animi vel officii causâ scripsit D. Jos. Antonius Weissenbach, &c. 15. Décembre. 570
- Encyclopädie oder Sammlung von Schriften über verschiedene Theile der Gelehrsamkeit, nebst häufigen eigenen Entdeckungen, eigenen neuen Beobachtungen, Versuchen, Untersuchungen, Entwürfen, Vorschlägen, Urkunden, Begebenheiten &c. &c. Von J. W. C. A. Freyherrn von Hübsch, &c. 15. Septembre. 106
- Erreurs populaires sur la médecine; par Mr. d'Iharce. 1. Septembre. 35
- Essais philosophiques sur les mœurs de divers animaux étrangers, avec des observations relatives aux principes & usages de plusieurs peuples, pour servir de suite à l'Hist. nat. de Mr. de Buffon, ou extraits des voyages de M*** en Asie. 15. Septembre. 91
- Essai sur l'histoire de l'Ordre Teutonique, par un chevalier de l'Ordre. 15. Septembre. 105
- Essai sur l'Apocalypse, ou explication littérale & historique de la révélation de l'Apôtre St. Jean; avec des remarques sur le système de Mr. Pastorini. 1. Octobre. 176
- Expériences nouvelles sur les propriétés de l'alkali volatil fluor; par Mr. Martinet, curé de Soulainnes, près de Bar-sur-Aube. 1. Novembre. 346
- Extrait d'une lettre de Namur sur les antidotes de l'arsenic. 15. Septembre. 112

Frag ob die Pflicht seine Sünden zu beichten erst nach dem zwölften Jahrhundert eingeführt worden sey. Dissertation où l'on examine si l'obligation de confesser ses péchés n'a été établie qu'après le 120. siècle. Par l'abbé

- Mertz &c.* — Frag ob die Pflicht ꝛc. Recherche sur l'utilité de la Confession relativement aux particuliers de l'Etat. Par le même, 1. Décembre. page 495
- Helviennes (les) ou lettres provinciales philosophiques.* Troisième extrait. 1. Novembre. 319
- Birtenbrief ꝛc.* Lettre pastorale de l'évêque de Laubach, avec des remarques. 15. Décembre. 586
- Histoire de l'Eglise, dédiée au Roi, par Mr. l'abbé de Berauld-Bercastel, tome 17 & 18e.* 1. Septembre. 5
- Histoire d'Herodote, traduite du grec, avec des remarques chronologiques, géographiques, historiques & critiques; par Mr. Larcher, &c.* 7 volumes in-8°. Proposée par souscription. 1. Octobre. 189
- Histoire de la littérature d'Italie, tirée de l'italien de Mr. Tiraboschi, & abrégée par Ant. Landi, &c.* 15 Octobre. 248
- Institutionum juris naturalis & ecclesiastici publici Libri V. Leçons de droit naturel & ecclésiastique public, par Mr. l'abbé J. Zallinger &c.* 1. Décembre. 504
- Joannes von Nepomuc (der heilige) allen Christglaubigen als ein Schutzpatron dargesteult.* 15. Octobre. 266
- La vraie philosophie, par le R. P. Elie Harel, de l'Ordre de St. François &c.* 15. Octobre. 256
- Les sept Provinces-unies à louer ou à vendre présentement.* 15. Septembre. 150
- Lettre de D. Chais à l'auteur du Journal, sur les artifices typographiques & quelques autres objets.* 15. Septembre. 107
- Lettre sur le remède antiapoplectique du Sr. Ghequier.* 15. Septembre. 113
- Lettre de Mr. l'abbé H. à l'auteur du Journal, sur quelques objets de critique.* 1. Octobre. 188
- Lettres familières de Mr. Winckelmann avec les Œuvres de Mr. le chevalier Mengs.* 15. Octobre. 251
- Lettres sur le paratremblement de terre, & les diverses découvertes attribuées à Mr. l'abbé Bertholon.* 1. Décembre. 504

Lettres édifiantes & curieuses, écrites des missions étrangères. Nouvelle édition. Mémoires des Indes & de la Chine. Tome 25 & 26e. 15. Décembre. page 580

L'Isle inconnue ou mémoires du chevalier de Gafines, recueillis & publiés par Mr. Grivel. 1. Octobre. 184

Loix pénales, dédiées à Monsieur, frere du Roi. Par Mr. Dufriche de Valazé. 1. Octobre. 181

Mémoires pour servir à l'histoire de la religion secrette des anciens peuples, ou recherches historiques & critiques sur les mysteres du paganisme; par Mr. le baron de Sainte-Croix. 15. Octobre. 241

Mémoires du comte de Comminge. 15. Novembre. 414

Mémoires historiques & politiques des Pays-bas autrichiens. Nouvelle édition imprimée d'après le manuscrit original de l'auteur, refondue, corrigée & augmentée de plusieurs chapitres & articles qui sont omis dans l'édition en un volume de Neuchatel. 1. Décembre. 479

Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs, les usages des Chinois; par les missionnaires de Pékin, tome 9e. 1. Décembre. 490

Mémoires généalogiques pour servir à l'histoire des familles des Pays-bas. 15. Décembre. 557

Mémoires historiques concernant le général d'Erlach. 15. Décembre. 571

Moulin à vent d'une nouvelle invention. 15. Novembre. 472

Nouvelle découverte d'une attitude très-aisée & très-naturelle qui guérit très-promptement les fluxions de poitrine, les rhumes &c. Par Mr. Fresson. 15. Novembre. 411

Observationes quibus præstantiores vires corticis peruviani rubri, in cura intermittentium aliarumque febrium stabiliuntur, &c. Autore Guilelmo Saunders, &c. Editio altera

- ex anglico idiomate in latinum versa a P. C.
 de Brabant, med. Gand. 15. Octobre. Page 265
*Observations sur les ombres colorées, contenant
 une suite d'expériences sur les différentes cou-
 leurs des ombres, sur les moyens de rendre
 les ombres colorées & sur les causes de la
 différence de leurs couleurs.* 15. Novembre. 401
*Observations de Mr. l'abbé Cavanilles, sur l'ar-
 ticle Espagne, de la nouvelle Encyclopédie.*
 15. Novembre. 425
Ouvres posthumes de Mr. N. 15. Octobre. 241
*Oraison funèbre de François-Charles des comtes
 de Velbruck, Evêque-Prince de Liege &c,
 prononcée dans l'Eglise des Peres Augustins
 de Huy, par le Pere L. S. A, préf. du col.
 de la même ville.* 15. Septembre. 101
Ouvrages divers sur le magnétisme. 15. Novem-
 bre. 471

Pibrac moderne (le). 15. Novembre. 421
*Prospectus d'un nouvel ouvrage portant pour ti-
 tre: La Troye belgique, ou les faits glorieux
 & intéressans des Brugeois & Francots, re-
 présentée par les victoires & triomphes qu'ils
 ont remportés sur différentes nations. Par Mr.
 Beaucourt, de Noortvelde.* 1. Octobre. 191

*Rapport des commissaires chargés par le Roi pour
 l'examen du magnétisme animal.* 1. Octobre. 230
*Recherches & doute sur le magnétisme animal,
 par Mr. Thouret.* 1. Octobre. 232
Réfutation des calomnies du sieur Metra. 15.
 Octobre. 267
*Remarques sur l'état des arts dans le moÿen âge.
 — Supplément aux Remarques sur l'état des
 arts dans le moÿen âge. — Description en
 vers des horloges à roues, extraite d'une piece
 de Froissart, avec des remarques; par Mr.
 le Prince.* 1. Décembre. 499

*Scriptursâke aus dem Grundtexte des ersten Mo-
 saischen Buches 2c. C'est-à-dire, Theses scrip-
 turistiques sur le texte littéral du premier livre
 de Moÿse, avec des notes sur quelques ex-
 pressions du 19e. chapitre; soutenues sous la*

présidence du R. P. Taddée de St. Adam,
Carme déchaussé, par le P. Lothaire d'Aux-
la-Chapelle, Capucin. 15. Octobre. Page 257
Sermons de Mr. Joseph Haberkorn. 15. Septem-
bre. 162

Siecles (les) païens, ou dictionnaire mytholo-
gique, héroïque, politique, littéraire & géo-
graphique de l'antiquité païenne, depuis l'ori-
gine du monde jusqu'à la fin du siècle d'Au-
guste. Pour servir à l'interprétation des au-
teurs modernes qui traitent de l'antiquité: ou-
vrage puisé dans les sources primitives, & où
elles sont fidèlement cités. Par Mr. l'abbé Sa-
batier de Castres. 15. Septembre. 85

Suite des Nouvelles historiques; par Mr. d'Ar-
naud. 15. Novembre. 413

Tractatus historico-asceticus &c. Traité historique
& ascétique sur le St. Sacrement de l'Eucha-
ristie; par Mr. l'abbé Huleu. 1. Décembre. 494

Traité des principes généraux de la grammaire
françoise. 15. Septembre. 100

Traité de la mythologie orné de 180 gravures
en taille douce, à l'usage des jeunes gens de
l'un & de l'autre sexe, par Mr. l'abbé Lyon-
nois, principal honoraire du collège de Nancy.
Seconde édition revue & corrigée par l'auteur.
1. Octobre. 163

Ueber die Wasserfluth &c. Réflexions sur les dé-
bordemens des eaux en Allemagne; par Mr.
J. M. Sailer. 1. Décembre. 500

Vie de Benoît-Joseph Labre, mort à Rome en
odeur de sainteté, traduite de l'italien de Mr.
Marconi, lecteur du collège romain, confes-
seur du serviteur de Dieu. 1. Novembre. 344

Von dem Kirchenverbothe wider die schädlichen
Bücher &c. Sur la défense de la lecture des
mauvais livres; par Mr. Mathias de Schen-
berg. — Kurzgefaßte Biblische Geschichte &c.
Abrégé historique de la Bible, destiné à l'in-
struction publique. — Die Zierde der Ju-
gend. La vraie parure de la jeunesse. — De-
ligationsgründe in ihrem ordentlichen Zusammen-
hange &c. Vérités fondamentales de la religion

exposés dans leur ordre naturel & leur dépendance réciproque. — *Keine Naturlehre* 2c. *Instructions physiques pour le premier âge.* — *Der zufriedene Christ* 2c. *Le contentement du Chrétien, ou le bonheur qui naît d'une bonne conscience.* — *Kurzangezeigte sämtliche Wahrheitsgründe der göttlichen Christi-Religion* 2c. *Recueil des vérités fondamentales de la religion de J. C; ou abrégé de l'histoire dogmatique de la religion.* — *Der christliche Philosoph* 2c. *Le philosophe chrétien dans l'adversité.* 15. Décembre. Page 575 & suiv.

T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople	587
RUSSIE.	(Pétersbourg.	589
POLOGNE.	(Varsovie.	589
ESPAGNE.	(Madrid.	590
PORTUGAL.	(Lisbonne.	591
SUEDE.	(Stockholm.	592
DANNEMARCK.	(Coppenhaguë.	593
ITALIE.	{ Rome.	593
	{ Naples.	594
	{ Florence.	595
ANGLETERRE.	(Londres.	596
	(New-York.	601
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	603
	{ Inspruck.	607
	{ Trieste.	608
	{ Bonn.	608
	{ Francfort.	609
	{ Altona.	610
{ Nuremberg.	610	
PAYS-BAS.	{ Bruxelles.	611
	{ Tournai.	619
	{ La Haye.	619
FRANCE.	{ Paris.	622
	{ Libourne en Guienne.	625
	{ Strasbourg.	630
	{ Nouvelles diverses.	631